

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

Quarante-neuvième séance – Mercredi 18 mars 2015, à 17 h

**Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs, *M<sup>mes</sup> Fabienne Aubry Conne*, *Maria Casares*, *M. Sylvain Clavel*, *M<sup>me</sup> Sandra Golay* et *M. Pascal Spuhler*.

Assiste à la séance: *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif.

#### CONVOCATION

Par lettre du 5 mars 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 mars et mercredi 18 mars 2015, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Esther Alder doivent assister à l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises, qui traitera de la répartition des charges et des compétences entre le Canton et les communes, ainsi que de l'accueil préscolaire, en présence de M<sup>me</sup> Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Leur présence étant indispensable pour défendre des dossiers qui impactent notre commune, elles nous prient de bien vouloir traiter les projets de délibération PRD-83, «Pour une meilleure information des conseillers municipaux», et PRD-98, relatif aux accueillantes familiales, à 20 h 30. Ces deux points ont été déclarés urgents hier. M<sup>me</sup> Salerno s'engage à être présente en principe dès la reprise de nos débats. M<sup>me</sup> Alder nous rejoindra plus probablement vers 21 h.

M. Barazzone a annoncé son absence pour toute la séance et nous prie de bien vouloir l'en excuser.

**3. Questions orales.**

**Le président.** Je passe la parole à M. le conseiller administratif Rémy Pagani pour quelques réponses à des questions orales posées hier.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. D'abord, je réponds à M. Dossan en ce qui concerne ces fameux coussins berlinois de la rue Dancet, qui ont coûté 30 000 francs, y compris toutes les mesures d'installation et de signalisation des chantiers. Après leur mise en œuvre, ayant été constaté que les véhicules les évitaient, il a été décidé de les élargir. Le coût des adaptations prévu est de 20 000 francs, toutes taxes comprises. Leur réalisation est liée à l'obtention d'autorisations de construire complémentaires, déposées en novembre 2014 et qui restent en instruction au Département de l'aménagement,

du logement et de l'énergie. La question de l'élargissement de ces coussins a été débattue lors des réunions que j'ai avec M. Barthassat au Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture. Nous attendons une décision imminente. J'espère que vous êtes satisfait, Monsieur Dossan? (*Remarque de M. Guy Dossan.*) Moi non plus, mais, enfin, on fait avec.

Je réponds à la place de M. Barazzone à la question posée par M. Bertinat concernant les pataugeoires. M. Barazzone est en charge de la réparation des pataugeoires. En l'occurrence, la pataugeoire du parc Cayla, sur la promenade du sentier du Promeneur-Solitaire, a connu des problèmes d'étanchéité du bassin tampon. Des travaux de remise en état seront terminés pour le début de la saison d'été, soit au début du mois de mai.

Je réponds à la question de M<sup>me</sup> Theubet, qui m'avait interpellé en ce qui concerne la mise en zone piétonne de la rue Gustave-Revilliod, aux Acacias, demandée de longue date. Elle a été reportée, du fait du refus en votation de l'initiative IN-2 sur les 200 rues piétonnes. S'ajoute à cela l'étalement dans le temps des projets d'aménagement déjà en cours, qui a impliqué de revoir les priorités. Si vous voulez aller de l'avant, Madame la conseillère municipale, il faudra nous en faire part par une lettre, afin que nous puissions remettre l'ouvrage sur le métier. Les choses étant ce qu'elles sont, il est évidemment difficile de revenir à la charge après la votation populaire avec une zone piétonne inscrite dans ce programme de piétonisation.

Madame Goehner-Da Cruz, je réponds à votre question du 17 février 2015 sur le fait, si j'ai bien compris, de marquer les vélos d'une puce afin de les identifier dans le cadre d'un système de protection contre le vol. Il m'est dit que nous avons contacté les responsables du système que vous évoquiez, qui s'avère assez coûteux et peu adapté à la situation genevoise, car le réseau ne permettrait pas de suivre les vélos en France voisine. Genève Roule suit le développement du système au cas où ce problème technique serait résolu.

Enfin, je ne réponds pas à une dernière question qui m'avait été posée par M<sup>me</sup> Rigotti concernant la rue Neuve-du-Molard, parce que nous essayons de collecter les éléments de réponse. Je vous remercie de votre patience, Madame la conseillère municipale.

**4. Motion du 17 mars 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Adrien Genecand, Marie Barbey, Jacques Pagan et Pascal Spuhler: «Pour la construction de logements à la pointe de la Jonction: la Ville doit soutenir l'Etat et participer au développement du secteur» (M-1173)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la rareté des terrains sur le territoire de la Ville de Genève;
- la pénurie de logements;
- le fait que les dépôts des Transports publics genevois seront difficilement relocalisés;
- la proximité du quartier avec les transports en commun;
- la réussite de la transformation urbaine opérée dans le centre de Zurich avec le projet [www.kalkbreite.net/](http://www.kalkbreite.net/),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir le projet de réaménagement de la pointe de la Jonction tel que proposé dans le projet de loi PL 11175, déjà déposé au Grand Conseil, visant à construire plusieurs centaines de logements à la pointe de la Jonction.

**Le président.** Cette motion a été déclarée urgente hier. Je donne la parole aux auteurs, en l'occurrence à M. le conseiller municipal Adrien Genecand.

*Préconsultation*

**M. Adrien Genecand (LR).** Merci, Monsieur le président. Le projet de cette motion, signée par un certain nombre de groupes, est de s'atteler une fois pour toutes au réaménagement de la pointe de la Jonction. On a tout vu, sur cette pointe... On a vu le centre de recherches sur le cerveau Human Brain Project, qui est passé, entre-temps, à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et qui sera développé du côté de Renens. On a eu l'idée de refaire un parc à cet endroit ou encore de construire des tours.

Cette motion part d'un constat simple. Ceux qui ont eu l'occasion d'aller à Zurich auront vu que cette ville a réussi là où, manifestement, nous butons depuis

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 4904.

## Motion: construction de logements à la pointe de la Jonction

plusieurs années, à savoir la gestion des transports publics. Les Transports publics genevois (TPG) occupent un dépôt à la pointe de la Jonction. (*Brouhaha.*) Son déplacement pose des problèmes: à partir du moment où vous avez un lieu de départ central pour vos bus...

**Le président.** Excusez-moi, Monsieur Genecand, mais il y a beaucoup de bruit. Merci d'écouter l'orateur qui présente la motion et de regagner vos places, Mesdames et Messieurs, ou de discuter à l'extérieur de cette salle, s'il vous plaît. Poursuivez, Monsieur Genecand.

*M. Adrien Genecand.* Merci, Monsieur le président. L'enjeu est de travailler avec les TPG, à l'image de ce que Zurich a fait dans ce qui s'appelle la Kalkbreite. Au centre de la ville, un hangar des transports publics zurichois a été conservé en tant que tel et on a construit autour. Le long du hangar, au rez-de-chaussée, on a construit des arcades, notamment pour une fleuriste et quelques restaurants. Au premier étage, il y a des bureaux, en l'occurrence ceux de Greenpeace, que j'avais eu l'occasion de visiter. Au-dessus, vous avez du logement et le deuxième étage donne directement sur le toit du dépôt, aménagé comme un parc, avec les classiques jeux pour les enfants et un petit bistrot qui donne à l'intérieur de cette cour. Celle-ci est à la disposition de toute la population et, évidemment, des habitants. Dans les étages, on trouve plusieurs types de logements et une crèche. C'est finalement une réussite assez extraordinaire.

Là où Zurich a réussi plutôt rapidement à développer la parcelle, tout en reconnaissant avoir besoin des transports publics zurichois, de logements et d'activités, nous, à Genève, nous sommes toujours en train de réfléchir à ce que nous pourrions potentiellement faire avec le dépôt de la pointe de la Jonction, alors que la réponse semble assez évidente. On sait combien il sera compliqué de construire des tours à la Jonction, dans un quartier avec un point de vue extraordinaire et que beaucoup estiment être déjà très urbanisé. Des bâtiments moyennement hauts, dans le prolongement de ce qui se fait au-delà de la rue des Deux-Ponts, nous semblent donc une réponse parfaitement intelligente.

Le Grand Conseil travaille déjà à la chose, mais il y a un enjeu financier pour lui. Or, la Ville de Genève vient de redoter la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et M. Pagani mène une politique active en matière d'achat de parcelles. Quand on est capable d'acheter une parcelle pour 3 millions de francs, avec une villa que nous devons mettre en location, ainsi qu'un immeuble à la rue des Alpes pour plusieurs millions de francs et dont on ne sait que faire, on aurait peut-être pu dépenser cet argent pour la construction de logements à la pointe de la Jonction, à proximité de toutes les commodités et dans un lieu qui, je le rappelle,

est somptueux. D'un côté, il y a le bois de la Bâtie et le sentier des Saules; de l'autre, le parc du Seujet et les rives du Rhône. Il me semble évident que la qualité de vie du secteur permettra, si on peut y construire des centaines de logements, de ramener de la substance fiscale et des familles, avec le retour potentiel de gens partis s'installer en France voisine ou dans le canton de Vaud, et de diminuer le nombre de pendulaires. Bref, cela nous semble être une excellente idée et je vous remercie de la soutenir, Mesdames et Messieurs. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Genecand. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Daniel Sormanni et je vous enjoins de nouveau, Mesdames et Messieurs, d'être un peu plus attentifs et de poursuivre vos discussions à l'extérieur de cette salle si elles sont vraiment indispensables. Merci, Monsieur Schnebli. (*Remarque.*) C'est la preuve qu'on n'entend pas très bien dans cette salle, je crois. Allez-y, Monsieur Sormanni.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Merci, Monsieur le président. Cette motion est tout à fait bienvenue.

**Le président.** Excusez-moi, Monsieur Sormanni. J'étais troublé par le bruit, mais je dois d'abord faire voter l'entrée en matière. Pour l'instant, la parole était aux auteurs et aucun autre auteur n'a souhaité s'exprimer. Nous passons au vote.

*Des voix. Sonnez!*

**Le président.** La sonnerie a été activée, mais vous ne l'entendez pas parce qu'il y a trop de bruit dans la salle. Si on fait silence, on l'entendra assez bien. (*Brouhaha.*) Voilà, maintenant que chacun est à sa place, ou à peu près, nous votons l'entrée en matière.

*Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est refusée par 34 non contre 30 oui.*

5. **Motion du 20 novembre 2013 de M<sup>me</sup> et MM. Christo Ivanov, Marc-André Rudaz, Adrien Genecand, Claude Jeanneret, Simon Brandt, Rémy Burri, Jean-Philippe Haas, Christian Zaugg, Jean-Charles Rielle, Sylvain Thévoz, Antoine Maulini et Catherine Thobellem: «Réalisons un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy pour le rugby et le football américain; rénovons également le terrain actuel» (M-1106)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le terrain du stade de rugby de Vessy est surutilisé par des centaines de joueuses et de joueurs chaque semaine;
- que le terrain actuel, malgré les efforts du Service des sports, est en très mauvais état, qu'il représente un danger de blessure important. Il est régulièrement fermé pour impraticabilité;
- que dans la réflexion sur le futur des centres sportifs du Bout-du-Monde et de Vessy il convient de réfléchir à une optimisation des installations pour que le plus grand nombre de sportives et sportifs puissent en profiter;
- que le 9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025 n'accorde pas au sport un financement suffisant;
- que les sportives et les sportifs qui utilisent le terrain de rugby de Vessy sont las de voir leurs entraînements ou leurs matches annulés pour des raisons météorologiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- le dépôt d'une proposition pour un crédit de réalisation d'un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy, pour le rugby et le football américain, avant la fin de l'année 2014;
- la rénovation complète du terrain actuel.

**Le président.** Cette motion avait été déclarée urgente hier. (*Brouhaha.*)

*M. Daniel-Dany Pastore* (MCG). On n'entend plus rien, maintenant!

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3085. «Mémorial 172<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnancement, 4908.

**Le président.** Je donne la parole aux motionnaires. (*Larsen.*) Il y a un problème de sonorisation? Il y a un bruit en plus, si j'ose dire... S'il n'y a pas de demande de parole, nous passons au vote... Pardon. M. Rudaz l'a demandée; il lui fallait le temps de descendre du perchoir. Je vous passe la parole, Monsieur le conseiller municipal. (*Brouhaha.*) Attendez qu'il y ait un peu de silence, Monsieur Rudaz. Ce n'est pas possible. Monsieur de Kalbermatten, je vous en prie, je n'entends rien si vous parlez devant la tribune. (*Commentaires.*)

### *Préconsultation*

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Tout le monde a très bien compris qu'il s'agit de construire un nouveau terrain homologué pour le rugby et le football américain. La motion a été cosignée par tous les partis; je suppose que tout le monde sait ce qu'il a signé et qu'il en est conscient. Pour que le débat ne dure pas trop longtemps et que nous passions à l'objet suivant, je propose que nous renvoyions la motion à la commission des sports.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 59 oui contre 1 non (1 abstention).

**Le président.** En l'absence de demande de parole, je fais voter le renvoi à la commission des sports, tel que demandé par le motionnaire.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des sports est accepté à l'unanimité (63 oui).

**Le président.** Nous poursuivons notre ordre du jour, puisque nous attendons l'arrivée des conseillères administratives, M<sup>mes</sup> Salerno et Alder, pour traiter les deux derniers points déclarés urgents hier, comme nous l'avons dit lors des communications du bureau.

**6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 2 novembre 2011 de M. Pascal Holenweg et M<sup>me</sup> Salika Wenger: «Règlement du Conseil municipal: création de fondations ou de sociétés de droit public ou privé» (PRD-16 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Eric Bertinat.**

Le projet a été renvoyé à la commission du règlement le 17 janvier 2012. La commission s'est réunie le 2 mai 2012 sous la présidence de M<sup>me</sup> Alexandra Rys. Les notes ont été prises par M. Léonard Jeannet-Micheli.

**Rappel du projet de délibération**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de deux de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – L'article 70, «Mode d'initiative du Conseil administratif», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

»<sup>5</sup> (*nouveau*) Le Conseil administratif a l'obligation de soumettre à l'approbation du Conseil municipal la création et les statuts de toute nouvelle fondation ou société de droit public ou privé à laquelle il serait proposé que la Ville de Genève participe. La proposition est soumise à trois débats.

»<sup>6</sup> (*nouveau*) La participation financière de la Ville de Genève au capital d'une nouvelle fondation ou société de droit public ou privé ne peut être soumise au Conseil municipal sans que celui-ci se soit préalablement prononcé, lors d'une session précédente, sur sa création.»

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnancement, 3869. Développé, 3872.

Art. 2. – L'article 93 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Les comptes annuels, le budget, les modifications du règlement, la fixation des jetons de présence et indemnités versés aux membres du Conseil municipal ainsi que la création et les statuts de toute nouvelle fondation ou société de droit public ou privé sont soumis obligatoirement à trois débats.»

### **Séance du 2 mai 2012**

#### *Audition de M. Holenweg, auteur du projet*

M. Holenweg explique qu'il souhaite consacrer dans le règlement municipal une disposition à laquelle les autorités sont déjà tenues, mais qu'elles ont tendance à oublier.

En effet, depuis la nouvelle législature (2011-2015), les conseillers municipaux se sont prononcés à deux reprises sur le financement et la création d'une fondation et, à ces deux occasions, l'exigence d'un vote préalable à la constitution de la fondation n'a pas été respectée, ce qui l'a motivé à rédiger ce projet de délibération.

Afin de justifier les trois débats dont il est question dans le projet de délibération PRD-16, M. Holenweg explique que ces trois débats, repris des dispositions relatives aux modifications de règlement, semblent justifiés par les montants en jeu, précisant que la Ville participe à hauteur de 2 500 000 francs à la Fondation romande pour le cinéma, ainsi que par le côté durable des engagements. Le vote est, selon M. Holenweg, indiqué dans la LAC à l'article 30, al. 1, let. t, ayant la teneur suivante:

«Art. 30 Fonctions délibératives.

- <sup>1</sup> Le Conseil municipal délibère sur les objets suivants: [...] t) la création de fondations d'intérêt public communal, de fondations de droit privé ou de sociétés au capital desquelles la commune veut participer; [...].»

#### *Discussions et votes*

Un commissaire relève que l'article 2 du projet de délibération PRD-16 impose, entre autres, un vote du Conseil municipal pour modifier les statuts d'une fondation et signale qu'il ne trouve pas cela opportun. Il propose de l'amender afin qu'il ne vise désormais plus les statuts des fondations.

La présidente met aux voix le principe de voter le projet de délibération PRD-16 lors de la présente séance.

La commission choisit de voter le projet de délibération PRD-16 lors de la présente séance par 5 oui (2 S, 2 EàG, 1 DC) contre 5 non (2 MCG, 2 LR, 1 UDC) et 1 abstention (Ve).

La présidente indique qu'un amendement déposé par M. Holenweg propose de retirer «et les statuts» dans l'article 2 du projet de délibération PRD-16 et le met aux voix.

Cet amendement est accepté par 9 oui (2 LR, 2 MCG, 1 UDC, 1 DC, 2 EàG, 1 S) et 3 abstentions (1 S, 2 Ve).

Un commissaire propose d'amender le projet de délibération PRD-16, en supprimant l'obligation des trois débats ce qui demande la suppression de l'article 2, et la modification de l'alinéa 5 de l'article 1.

La présidente met au vote cet amendement qui est refusé par 6 non (2 Ve, 2 S, 2 EàG) contre 5 oui (2 LR, 2 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (DC).

La présidente met enfin aux voix le projet de délibération PRD-16 amendé par le premier amendement.

Le projet de délibération PRD-16 amendé est accepté par 7 oui (2 Ve, 2 S, 2 EàG, 1 DC) et 5 abstentions (1 UDC, 2 MCG, 2 LR).

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de deux de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – L'article 70, «Mode d'initiative du Conseil administratif», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«<sup>5</sup> (*nouveau*) Le Conseil administratif a l'obligation de soumettre à l'approbation du Conseil municipal la création et les statuts de toute nouvelle fondation ou société de droit public ou privé à laquelle il serait proposé que la Ville de Genève participe. La proposition est soumise à trois débats.

»<sup>6</sup> (*nouveau*) La participation financière de la Ville de Genève au capital d'une nouvelle fondation ou société de droit public ou privé ne peut être soumise au Conseil municipal sans que celui-ci se soit préalablement prononcé, lors d'une session précédente, sur sa création.»

*Art. 2.* – L'article 93 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Les comptes annuels, le budget, les modifications du règlement, la fixation des jetons de présence et indemnités versés aux membres du Conseil municipal ainsi que la création de toute nouvelle fondation ou société de droit public ou privé sont soumis obligatoirement à trois débats.»

**M. Eric Bertinat, rapporteur** (UDC). Je serai quasiment aussi bref que mon rapport puisque, sauf erreur de ma part, il y a eu unanimité en commission, une fois que l'amendement sur la modification des statuts d'une fondation a été déposé par M. Holenweg. Au final, le projet de délibération apporte une précision au règlement du Conseil municipal, afin qu'il y ait un troisième débat lors de la création d'une nouvelle fondation ou société de droit public. C'est plus formel qu'autre chose et je pense qu'il n'y a aucun problème à adopter ce projet de délibération.

#### *Premier débat*

**M. Pascal Holenweg** (S). Je serai presque aussi bref que le rapporteur, qui a été presque aussi bref que son rapport. La commission du règlement n'a consacré qu'une heure, il y a trois ans, si je me souviens bien, à ce projet de délibération, car nous étions occupés à l'examen général du règlement du Conseil municipal. Autrement dit, nous avons fait notre travail extrêmement rapidement.

A la relecture du projet de délibération et du résultat du travail de la commission, il semble au groupe socialiste que celui-ci pourrait être repris. Il y a au moins trois problèmes que je pourrais expliciter de nouveau si vous décidez de reprendre l'examen de cet objet, et qui restent en suspens. Je propose donc de renvoyer le projet de délibération à la commission du règlement pour qu'elle peaufine son propre travail, avec les plus plates excuses de son auteur quant au fait qu'il ne s'était pas aperçu plus tôt des ambiguïtés de sa propre rédaction.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Nous sommes très dubitatifs devant ce projet de délibération. Effectivement, il apporte quelques précisions, mais il complique surtout inutilement le processus de création d'une fondation de droit public ou de droit privé. Je ne crois pas que ce genre d'arguties juridico-politiques permette d'avancer à ce Conseil municipal. Par conséquent, en ce qui nous concerne, nous refuserons ce projet de délibération.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission du règlement est accepté par 43 oui contre 24 non.

**7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 janvier 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 463 000 francs, soit:**

- l'ouverture d'un crédit de 1 988 000 francs destiné à la rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille 25, section Genève-Cité;
- l'ouverture d'un crédit de 475 000 francs destiné à l'équipement de la cuisine et du mobilier du nouveau café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille 25, section Genève-Cité (PR-1062 A)<sup>1</sup>.

**Rapport de M. Alexandre Wisard.**

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux lors de la séance plénière du 26 février 2014. Sous la très brève présidence de M. Adrien Genecand, puis celle de M. Guy Dossan, elle a été examinée lors des séances des 3 et 24 septembre, du 5 novembre 2014, et enfin du 14 janvier 2015.

M. Jorge Gajardo Muñoz a assuré la prise de notes de grande qualité, on lui dit un grand merci.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Proposition, 4449.

**Rappel de la proposition**

Le restaurant de l'Hôtel-de-Ville nécessite des travaux de remise aux normes en matière d'hygiène, de ventilation et d'installations techniques. La mise en conformité et la rénovation ne sont pas, selon les services de la Ville de Genève, réalisables en présence d'un locataire exploitant du restaurant et de l'ensemble des locaux.

**Séance du 3 septembre 2014**

*Audition de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti au département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>me</sup> Maria Delachaux-Dit-Gay, adjointe, et des mandataires, MM. Jan Perneger et Carlos Cebollero*

*Présentation du projet*

M. Meylan rappelle que le café de l'Hôtel-de-Ville est situé dans le périmètre protégé de la Vieille-Ville et qu'il touche la Maison Tavel; en ce sens, c'est un objet hautement symbolique. L'établissement n'a pas bénéficié d'intervention d'envergure depuis une quarantaine d'années, et la Ville de Genève propose de reprendre les installations de fond en comble.

Les mandataires complètent en rappelant les exigences successives des autorités cantonales au sujet de la vétusté des lieux et des conséquences de la transformation non conforme de la cave en cuisine.

Dans l'ensemble, les interventions proposées doivent tenir compte d'une série de contraintes liées à l'exploitation et aux conditions de travail, à l'hygiène, à la physique du bâtiment, à l'énergie et enfin au patrimoine.

Les circulations d'air vont être dédoublées afin de mieux évacuer l'air chaud et humide provenant du système cuisines/restaurant, actuellement source de gros problèmes (humidité). La cuisine sera entièrement refaite et sa surface sera agrandie grâce à la récupération de l'actuel carnotzet donnant sur la rue du Puits-Saint-Pierre.

La salle principale de restaurant située au rez-de-chaussée gagnera en hauteur et en lumière, grâce à la suppression des actuels faux-plafonds qui cachent aujourd'hui les fenêtres supérieures.

La salle du premier étage recevra également plus de jour en provenance de la cour intérieure de la Maison Tavel.

Le sol sera minéral au rez, du parquet est prévu au premier étage, les murs seront crépis à la chaux et l'éclairage sera léger.

M. Meylan insiste sur la problématique de la ventilation. Le conduit actuel, pas toujours très vertical, passe par des menuiseries historiques sur lesquelles il est exclu d'intervenir. De plus, l'obligation légale est faite de dissocier la ventilation de la cuisine de celle de la salle de restaurant. Il faut donc construire deux circuits indépendants et dédoubler les installations de ventilation.

Enfin, le gaz sera remplacé par l'induction dans les cuisines car le gaz est allumé en permanence et il dégage trop de chaleur.

Aux très nombreuses questions de la commission, on retiendra que:

- le programme des travaux a été validé par le Conseil administratif, qui ne craint pas que le café de l'Hôtel-de-Ville perde son âme suite aux interventions importantes prévues, notamment pour la salle du restaurant au rez-de-chaussée;
- l'actuel exploitant avait prévu des travaux de l'ordre de 400 000 à 500 000 francs, budget que la Direction du patrimoine bâti au département des constructions et de l'aménagement juge trop léger;
- il est exclu d'installer dans la cour de la Maison Tavel des tuyaux de ventilation apparents;
- l'accès cuisine et livraison est maintenu depuis la rue du Puits-Saint-Pierre. Par contre, l'accès restaurant reste à la rue de l'Hôtel-de-Ville;
- il ne sera pas possible de proposer des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, pour des questions de conservation du patrimoine, et de manque de volume suffisant;
- le montant des réserves pour imprévus du crédit I est une marge de manœuvre indispensable pour un objet patrimonial comme le bâtiment du restaurant de l'Hôtel-de-Ville. Il y aura forcément des imprévus en cours de chantier;
- le crédit est présenté en deux parties, à la demande de la GIM et afin de laisser le loisir aux élus d'accorder le crédit d'ensemble ou de ne retenir qu'un des deux volets du projet;
- entre l'appel d'offres et l'étude du projet d'exécution, le coût du projet a augmenté, tout comme les honoraires qui sont calculés au pourcentage des travaux;
- l'appel d'offres a été rédigé en fixant en interne de grands principes, respectant les contraintes de protection du patrimoine. Dans ce cadre, il n'a pas été possible de reprendre la variante de travaux proposée par l'actuel exploitant du café-restaurant;
- suite à de longues négociations, l'actuel gérant locataire a accepté contractuellement de libérer les lieux au 31 décembre 2014;
- la capacité post-travaux de la salle du rez sera presque identique, alors que la suppression du carnotzet fait perdre une dizaine de places;

- les architectes ont pour mandat d'être prêts pour une ouverture de chantier le 2 janvier 2015, sous réserve du traitement diligent de la présente proposition par le Conseil municipal.

La commission des travaux prend congé des auditionnés et décide à l'unanimité des commissaires présents de procéder à l'audition de la Gérance immobilière municipale et de la magistrate Sandrine Salerno.

Elle décide également à l'unanimité d'entendre le département des constructions et de l'aménagement.

### **Séance du 24 septembre 2014**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, tous deux codirecteurs du département des constructions et de l'aménagement*

M. Pagani indique d'entrée que la situation de l'établissement est catastrophique sur le plan de l'hygiène et de la conformité de la cuisine aménagée en sous-sol. Il ajoute que, pour lui, il serait irresponsable de confier les travaux de mise en conformité à l'actuel exploitant du restaurant, car celui-ci risquerait de faire du bricolage.

Il ajoute que la Gérance immobilière municipale (GIM) serait en mesure de prolonger de six mois le bail qui arrive normalement à échéance à la fin de l'année 2014, le temps que l'autorisation de construire soit délivrée par le Canton.

Les questions de la commission amènent les réponses suivantes de la part du département des constructions et aménagements:

- M. Pagani est responsable des coûts de rénovation. Pour les coûts des plats cuisinés, il s'en remet à sa collègue M<sup>me</sup> Salerno;
- M. Pagani croit savoir (!) que l'actuel gérant du café de l'Hôtel-de-Ville a déjà trouvé un autre établissement dans le secteur de la Vieille-Ville, et qu'ainsi, il pourrait peut-être y replacer les employés du restaurant de l'Hôtel-de-Ville;
- l'immeuble 39, Grand-Rue, qui abrite au rez et premier étage le restaurant, ne nécessite actuellement pas de travaux particuliers d'entretien.

Après avoir libéré les auditionnés, la commission vote et refuse à la majorité une proposition du Mouvement citoyens genevois demandant l'audition de M. Jean-Yves Glauser, actuel gérant du café de l'Hôtel-de-Ville.

### **Séance du 5 novembre 2014**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M<sup>me</sup> Sylvie Bietenhader, directrice de la Gérance immobilière municipale*

Le président accueille la magistrate et informe la commission qu'il a reçu un courrier de l'avocat de M. Jean-Yves Glauser en date du 29 octobre 2014. Puis il passe la parole à M<sup>me</sup> Salerno.

M<sup>me</sup> Salerno rappelle que, depuis 2009, les services de l'Etat et notamment le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ou encore l'Office de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) enjoignent à la Ville de Genève de faire des travaux d'urgence et de présenter un projet de rénovation pour le café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

A défaut, la Ville s'expose à une menace de fermeture de l'établissement.

L'exploitant actuel M. Jean-Yves Glauser dispose d'un bail depuis trente ans, bail qui a été résilié le 31 décembre 2011. Le Tribunal des baux et loyers l'a prolongé jusqu'au 31 décembre 2014.

Contactée récemment par l'avocat-conseil de M. Glauser, M<sup>me</sup> Salerno a plaidé devant le Conseil administratif la proposition de travaux plus modestes développée par l'exploitant, qu'elle a soutenue.

Cette proposition a été refusée par une majorité du Conseil administratif, qui a cependant accepté de prolonger le bail de trois mois après vote de la proposition de rénovation par le Conseil municipal.

M<sup>me</sup> Salerno constate que les investissements proposés par M. Glauser se bornent à remplacer des éléments de cuisine. Il resterait à faire les travaux demandés par les services du Canton, qui demeurerait à la charge de la Ville.

Aux questions de la commission, on retiendra pour l'essentiel que selon le département des finances et du logement:

- le devis fourni par l'exploitant ne permet pas à la Ville de vérifier si les travaux peuvent être réalisés à moindres frais et dans des délais plus courts;
- les travaux proposés par M. Glauser ne concernent que le matériel de cuisine. Aucune intervention n'est prévue sur le dispositif de ventilation, ce qui ne satisfait pas aux demandes des services d'hygiène du Canton;
- le chiffre d'affaires de l'établissement est de 3,6 millions de francs par an, et M. Glauser paye un loyer de 20 000 francs par mois auquel il est rajouté 7,5% de son chiffre d'affaires;

## Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

- la Ville veut absolument éviter un jugement d'évacuation, avec ses effets regrettables pour l'emploi et pour son image;
- M<sup>me</sup> Salerno ne veut pas se prononcer sur la question de savoir si la proposition contenue dans la présente proposition PR-1062 va au-delà des exigences du SCAV. Elle renvoie cette question à son collègue M. Rémy Pagani qui porte le projet sur le plan technique;
- avec ce dossier du café de l'Hôtel-de-Ville, M<sup>me</sup> Salerno a le souci de ne pas répéter les scénarios vécus à la Perle du Lac ou encore au restaurant UGS;
- l'adaptation des loyers après travaux ne permet jamais d'amortir complètement le coût des rénovations des restaurants de la Ville;
- tant que les travaux ne peuvent démarrer, M. Glauser reste dans les lieux;
- la Ville prévoit de lancer un appel public en vue d'un nouveau gérant après travaux. M. Glauser pourra postuler, et ses trente ans passés dans l'établissement ne constitueront ni un avantage ni un désavantage;
- selon M<sup>me</sup> Salerno, si le crédit est refusé parce que jugé trop cher, c'est M. Pagani qui devra examiner s'il est possible de faire un projet meilleur marché. Sinon, elle proposera au Conseil administratif d'inclure dans l'appel d'offre pour la reprise de l'établissement la condition pour le futur repreneur de prendre en charge les travaux de rénovation;
- les locataires des logements situés au-dessus du café de l'Hôtel-de-Ville ne se plaignent plus depuis trois ou quatre ans d'éventuels désagréments liés aux odeurs de cuisine ou au bruit des clients;
- les nouveaux baux sont signés en principe pour cinq années;
- en cas de refus de la proposition en plénière, il devrait être possible de renégocier une prolongation de bail dans l'attente d'un nouveau projet de rénovation;
- si les services de l'Etat décident de fermer l'établissement, la Ville fera sans doute recours;
- l'appel d'offres pour la reprise de l'établissement posera comme condition de reprendre les membres de l'équipe actuelle qui le souhaitent;
- la proposition PR-1062 ne mentionne pas la perte de recette liée à la fermeture de l'établissement pendant travaux, estimée à près d'un demi-million de francs pour douze mois.

Après avoir libéré M<sup>mes</sup> Salerno et Bietenhader, la commission accepte, à la majorité, la proposition du Mouvement citoyens genevois d'entendre M. Glauser et son avocat, vu le courrier du 29 octobre que ces derniers ont adressé au président de la commission. Elle accepte également la proposition du Parti socialiste d'auditionner le service d'hygiène.

### **Séance du 14 janvier 2015**

*Audition de M. Jean-Yves Glauser, exploitant du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, accompagné de son conseiller juridique, M<sup>e</sup> Robert Cramer*

M<sup>e</sup> Cramer remercie la commission d'avoir répondu favorablement à sa demande d'être entendu. En complément de son courrier du 29 octobre 2014 adressé au président de la commission, il indique que, pour lui et son client, il est indispensable de réaliser des travaux au café de l'Hôtel-de-Ville.

Certes, la santé des consommateurs n'est pas en danger et les différents contrôles effectués indiquent que l'hygiène du lieu est irréprochable, mais il est vrai que la cuisine est ancienne et n'est plus conforme aux normes actuelles.

Non seulement ces travaux sont demandés par les services de l'Etat en charge du contrôle de l'hygiène, mais aussi par M. Glauser lui-même, par respect pour ses clients et pour ses employés.

M. Glauser a alerté la Ville de Genève depuis plusieurs années de la dégradation des conditions de travail en cuisine en la priant d'intervenir, en tant que propriétaire du bâtiment. Il a même pris contact avec des professionnels pour élaborer des plans.

Quand M. Glauser a reçu son congé fin 2012, quel n'a pas été son étonnement. La Ville, en quelque sorte, lui répond qu'elle doit le mettre à la porte pour répondre à sa demande de faire des travaux pendant au minimum douze mois comme annoncé.

M<sup>e</sup> Cramer relève que, pour un établissement voisin tout aussi emblématique, soit le café Papon, le propriétaire qui est le Canton de Genève, a mis la cuisine aux normes sans résilier le bail ni fermer l'établissement trop longtemps (trois mois).

En résiliant le bail et en expulsant M. Glauser afin de faire des travaux, la Ville de Genève se comporte comme des casseurs. La casse est d'abord sociale, puisque 19 personnes sont mises à la porte, des collaborateurs et collaboratrices qui forment une équipe et qui sont là depuis quinze, vingt, voire parfois vingt-cinq ans.

La casse est également économique, pour la Ville de Genève, puisque aucun loyer n'est perçu pendant au minimum douze mois. Il s'agit d'une perte de recettes de plus de 500 000 francs par an.

Pour M<sup>e</sup> Cramer, le café de l'Hôtel-de-Ville possède une vraie personnalité, qui mérite le respect. Si le principe de travaux n'est pas contestable, comme ceux consacrés aux canalisations, à la reprise complète de la cuisine et des frigos, que dire de la pose de parquets dans la salle à manger principale?

Cela ne paraît pas adapté, tout comme l'installation de tentures en soie, difficilement compatibles avec la présence des flammes des réchauds à fondue.

L'ambiance du restaurant va bien changer.

Enfin, la Ville de Genève prévoit de faire pour 60 000 francs d'achat de luminaires, difficilement justifiables. Pour le conseil juridique de M. Glauser, toutes ces idées des décorateurs mandatés par la Ville vont limiter le choix des futurs repreneurs de ce restaurant. En changeant radicalement le décor, on va casser l'esprit des lieux.

De même, M<sup>e</sup> Cramer ajoute ironiquement que les problèmes de ventilation vont être en grande partie réglés par le projet de la Ville, car il réduit le nombre de tables, donc le nombre de clients, et aussi de membres du personnel.

Pour l'avocat-conseil de M. Glauser, fermer le restaurant pendant douze, voire vingt-quatre mois afin de faire ces travaux parfois inutiles va aboutir à la casse de l'établissement et de son esprit; on s'apercevra à la réouverture que tout cela aura été une mauvaise affaire. Par contre, faire des travaux extérieurs avec échafaudages, même pendant l'exploitation du restaurant, ne pose pas problème.

M. Glauser complète en confirmant à la commission qu'il est prêt à prendre en charge une partie des travaux, en échange d'un nouveau bail qui puisse lui permettre d'amortir ses investissements.

Il ajoute que l'ensemble des travaux prévus dans le restaurant, mis bout à bout, font gonfler la facture, et s'étonne que des demandes précédentes faites par la CMNS de conserver les banquettes ou de protéger et cacher les poutres ne soient plus d'actualité avec ce projet.

M<sup>e</sup> Cramer termine son intervention en invitant la commission à refuser la proposition et à encourager le Conseil administratif à développer un programme allégé en partenariat avec l'actuel exploitant qui est disposé à financer une partie des travaux indispensables.

M. Glauser souligne l'importance du volet ventilation, les travaux provisoires menés jusqu'ici n'ayant pas permis d'améliorer la situation. Il expose le fonctionnement du dispositif actuel, à dépression, qui longe le plafond afin d'amener de l'air dans la cuisine, mais qui ne fonctionne pas à cause des courants d'air.

Il revendique aussi le principe de supprimer le carnotzet pour agrandir la cuisine, idée qu'il a développée il y a une dizaine d'années, et qui est reprise aujourd'hui par la Ville de Genève. Enfin, les molasses s'effritent sous l'effet de l'humidité: un simple enduit de silicone permettrait de stabiliser

la situation, comme proposé par un ingénieur que M. Glauser avait mandaté en son temps.

Aux multiples questions de la commission, les auditionnés affirment que:

- M. Glauser est prêt à participer financièrement aux travaux, mais pas à tout payer. La répartition des coûts, et notamment ceux consécutifs aux exigences patrimoniales, doit être discutée, même si cette dernière relève clairement d'un engagement public. Il est disposé à mettre son expérience et ses finances à contribution pour participer à la réalisation de ces travaux, et s'engage sur une base de 250 000 francs à sa charge. En fonction du montant, la durée du bail oscillerait entre cinq et dix ans, le temps d'amortir;
- le café de l'Hôtel-de-Ville fait cuisine non-stop et à la carte de 11 h à 23 h;
- chaque fois que M. Glauser a demandé des travaux à la Ville, celle-ci a répondu par la négative en justifiant qu'il s'agissait d'usure normale, avec réparation à charge du locataire;
- M. Glauser dispose aujourd'hui d'un joli carrelage en salle, très fonctionnel. Il s'étonne que la Ville veuille le remplacer par un parquet, plus fragile. Au Restaurant du Parc des Eaux-Vives, le parquet posé est dans un triste état;
- les services en charge de l'hygiène à l'Etat ont été alertés par M. Glauser et non par la Ville de Genève;
- un refus de la présente proposition représente une réelle menace pour l'avenir du restaurant. Les services de l'Etat ne sont pas satisfaits de la situation, mais sont prêts à ne pas fermer l'établissement pour autant qu'une vraie perspective de travaux soit proposée par la Ville de Genève;
- la GIM n'a pas encore lancé d'appel d'offre pour rechercher de nouveaux exploitants; à ce propos, M<sup>e</sup> Cramer informe toutefois que le rapport de la commission des pétitions du Grand Conseil indique que M<sup>mes</sup> Salerno et Bientenhader, questionnées sur ce sujet, ont indiqué qu'elles ne voulaient pas favoriser quelqu'un qui exploite déjà un autre établissement dans la Vieille-Ville. Entre les lignes, M<sup>e</sup> Cramer comprend que, pour la Ville de Genève, à l'avenir dans le café de l'Hôtel-de-Ville, ce sera tout sauf M. Glauser;
- juridiquement, M. Glauser est actuellement au bénéfice d'un bail prolongé jusqu'à trois mois après l'entrée en force de la présente proposition PR-1062 votée par le Conseil municipal et ratifiée par le Conseil d'Etat;
- le dossier est géré au Conseil administratif par M<sup>me</sup> Salerno, en charge de la GIM et donc du bail. Celle-ci soutient l'idée d'un partenariat avec M. Glauser pour un cofinancement des travaux plus légers, mais elle n'a pas été suivie par une majorité du Conseil administratif qui préfère le programme de travaux lourds porté par M. Rémy Pagani et ses services.

*Audition de M. Patrick Edder, chimiste cantonal et directeur du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) à l'Etat de Genève, accompagné de son collaborateur, M. Marti, inspecteur*

En préambule, M. Edder confirme aux commissaires que le dossier du café de l'Hôtel-de-Ville est bel et bien un serpent de mer, et que la situation actuelle ne peut plus continuer.

La Ville de Genève a promis des travaux dès les soucis évoqués en 2010 et les premiers contacts pris. Aujourd'hui, nous sommes en 2015.

Il propose de passer aux questions afin de pouvoir dialoguer avec la commission.

Aux questions des commissaires, on retiendra que:

- pour le SCAV, la priorité/urgence en matière de travaux au café de l'Hôtel-de-Ville est la ventilation de la cuisine. Il convient également de prendre des mesures pour séparer la manipulation des ingrédients crus et cuits;
- une attention particulière doit être portée sur les surfaces de catelles en cuisine, qui doivent redevenir facilement lavables;
- l'interlocuteur du SCAV dans ce genre de situation, c'est l'exploitant, au bénéfice de la patente d'exploitation. L'exploitant est responsable de la sécurité alimentaire, et pas le propriétaire des lieux;
- en cas de refus de la proposition, le SCAV ne va pas attendre de nouveau cinq années pour que des mesures soient prises. Des travaux devront être réalisés dans l'année;
- près de 6000 établissements contrôlables existent à Genève. En 2014, six à sept décisions de fermeture de durée limitée dans le temps ont été prises par le SCAV, le temps que les exploitants prennent les mesures adéquates. Chaque établissement est contrôlé en principe une fois tous les deux ans;
- M. Pagani a évoqué devant la commission une situation catastrophique au café de l'Hôtel-de-Ville. M. Edder confirme que la situation s'est à nouveau dégradée depuis 2010;
- 3700 inspections ont été conduites par le SCAV en 2014;
- il sera difficile pour la Ville de Genève de faire quelque chose de substantiel en 2015 dans le bâtiment du café. Tous travaux conséquents devront faire l'objet d'une autorisation de construire, avec les délais sympathiques qui vont avec.

Après avoir libéré et remercié les auditionnés pour leur participation active aux travaux, la commission reprend ses cogitations. Elle décide même de prendre position, car il a été procédé à toutes les auditions.

*Discussions et votes*

Pour les Verts, le programme des travaux prévus par le département des constructions et aménagements au café de l'Hôtel-de-Ville est exagéré et trop cher. De plus, ils vont tuer l'âme des lieux. Et Dieu sait si, à Genève, on a beaucoup cassé de bistrots, on pense au café des Beaux-Arts (chez Harry Marc) ou encore au café des Philosophes, massacrés par l'inculture et l'argent.

Les Verts craignent que la transformation des lieux et la hausse du loyer n'aboutissent à la gentrification/boboïsation de l'établissement, aujourd'hui populaire. Ils observent que l'exploitant est prêt à coopérer, y compris financièrement en échange d'un nouveau bail.

Les Verts invitent donc la commission à refuser la proposition, sans pour autant tout jeter car il faut prendre en compte les avertissements du SCAV. Un projet revu à la baisse, s'appuyant sur les études déjà réalisées, pourrait même être pris en charge par le budget de fonctionnement du département des constructions.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien met en garde la commission à ne pas tomber dans l'émotion. Le Parti démocrate-chrétien est très sensible au volet de l'hygiène, mais au sein de la députation municipale, les avis sont divergents. Dans l'attente d'une position du groupe, le commissaire du Parti démocrate-chrétien s'abstiendra.

Le Mouvement citoyens genevois estime que dans ce dossier, l'expert, c'est M. Glauser. Les commissaires du Mouvement citoyens genevois jugent le montant des travaux déliant et ils refuseront la proposition, en espérant qu'ils seront suivis par leur groupe en plénière.

Le Parti libéral-radical sera partagé sur cet objet. Certains jugent le projet et la facture pharaoniques, d'autres pensent que M. Glauser a fait son temps et qu'il ne faut pas tomber dans la rente de situation. Le Parti libéral-radical est conscient qu'il faut impérativement faire des travaux, car la menace du SCAV doit être prise au sérieux. Mais si des travaux légers devaient être réalisés, des problèmes non résolus risqueraient d'être déplacés d'une dizaine d'années. Dans ce contexte, un refus de la proposition constitue un risque.

Pour le représentant de l'Union démocratique du centre, la disposition du SCAV qui est prêt à attendre encore un petit peu est de nature à forcer la main au Conseil administratif pour qu'il ordonne rapidement des travaux de remise aux normes, notamment dans la cuisine du restaurant, et au besoin en engageant des fonds du budget de fonctionnement.

Pour l'Union démocratique du centre, il est important de s'assurer que l'établissement continue son activité, et qu'il garde son caractère actuel, c'est pourquoi l'Union démocratique du centre refusera la présente proposition.

La commissaire du Parti socialiste annonce que son parti est partagé. Elle ne craint pas une dénaturation de l'établissement après travaux, même si le Parti socialiste regrette la disparition d'établissements historiques comme le Cristallina à la rue du Rhône, dossier que la Ville de Genève ne maîtrisait pas. Pour le Parti socialiste, le projet n'est pas pharaonique, alors qu'une solution alternative sera forcément chère et impliquera une requête en autorisation de construire.

La municipalité est en devoir d'offrir un établissement bien équipé, quel que soit l'exploitant à qui elle confie ce dernier, tout comme elle doit garder le contrôle de son bien et dicter les conditions de son aménagement, même si le Conseil municipal peut demander que l'esprit du lieu soit conservé.

Pour la commissaire socialiste, il aurait été préférable de reprendre la proposition PR-1062 afin de distinguer l'indispensable (cuisine, ventilation, sous-sol, carnotzet) du reste du projet mais, pour janvier 2016, il ne sera pas possible d'avoir un projet alternatif. La meilleure façon d'éviter des mesures drastiques qui menacent le café de l'Hôtel-de-Ville, qui pourrait alors perdre sa clientèle, c'est de voter la présente proposition PR-1062.

Pour l'autre commissaire socialiste qui, lui, refusera la proposition, il y a une possibilité de mettre le café de l'Hôtel-de-Ville aux normes pour un prix bien inférieur aux 2,5 millions demandés, en concentrant les travaux sur les éléments vraiment nécessaires.

Le projet alternatif ne sera pas forcément celui de l'actuel exploitant, car le Conseil administratif peut aussi décider de ramener la proposition aux interventions sur la cuisine et la ventilation, comme demandé par le SCAV. Par contre, on pourrait renoncer à d'autres interventions, telles que les rideaux ou le plancher. Dans ce cas, la Ville de Genève resterait aux commandes et la mise au concours pour un nouvel exploitant resterait possible. Le commissaire socialiste refusera donc la proposition.

Le représentant d'Ensemble à gauche confirme que cet objet divise beaucoup de groupes, et le groupe Ensemble à gauche n'y échappe pas. Il n'en reste pas moins que le bâtiment a besoin de subir des travaux importants, et que M. Glauser et son conseil n'ont pas forcément conscience de l'importance des travaux nécessaires et de la nécessité d'obtenir une autorisation de construire. Le groupe Ensemble à gauche est toutefois attentif aux coûts de certains détails de la proposition PR-1062.

Au terme de la discussion et des prises de position des partis, la commissaire du Parti socialiste propose de suspendre le vote afin que M. Pagani et ses services soient auditionnés à nouveau. Plutôt qu'aboutir en séance plénière à un vote négatif

qui reportera le projet bien au-delà de 2015, la commissaire socialiste propose de demander à M. Pagani ce qui peut être enlevé du projet sans incidence sur les obligations d'assainissement.

La proposition socialiste d'auditionner à nouveau M. Pagani et ses services est refusée par 7 non (3 LR, 2 UDC, 2 Ve) contre 7 oui (3 S, 2 EàG, 1 MCG, 1 DC) et 1 abstention (MCG).

Une recommandation du groupe Ensemble à gauche qui dit que «le Conseil municipal recommande au Conseil administratif une mise au concours du ferme après les travaux indispensables pour satisfaire aux exigences d'hygiène et du patrimoine» sera discutée en cas d'acceptation de la proposition PR-1062.

Au vote final, la proposition PR-1062 est refusée par 9 non (2 Ve, 1 S, 2 LR, 2 UDC, 2 MCG) contre 3 oui (2 EàG, 1 S) et 3 abstentions (1 S, 1 DC, 1 LR).

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I REFUSÉE*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 988 000 francs destiné à la rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille 25, section Genève-Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 988 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 43 893 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 15 janvier 2013 de 250 000 francs (PR-1002/1, N° PFI 020.025.01), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2036.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II REFUSÉE*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 475 000 francs destiné à l'équipement de la cuisine et du mobilier du nouveau café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille 25, section Genève-Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 475 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

*Annexes:* courriers de M<sup>e</sup> Cramer et de M. Meylan

CRAMER - SALAMIAN

AVOCATS

**Cramer - Salamian, Avocats**  
5, rampe de la Treille  
CH-1204 Genève  
T. + 41 22 322 20 80  
F. + 41 22 322 20 82  
mail@cramer-salamian.com

**Alshin SALAMIAN**  
Avocat, Lic. es HEC  
Ancien Premier Secrétaire

**Olivier CRAMER**  
Avocat, Dipl. I.E.I.  
Ancien Premier Secrétaire

**Robert CRAMER**  
Avocat  
Député au Conseil des Etats  
Ancien Président du Conseil d'Etat

**Claire BOLSTERLI**  
Avocate  
LLM Fordham University, NY  
Juge assesseur au TBL

**Dorine GAZZINI**  
Avocate

Monsieur  
Guy DOSSAN  
Président de la Commission des  
Travaux et des constructions  
Conseil municipal  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Ville de Genève                  |              |
| Secrétariat du Conseil municipal |              |
| Date                             | 30 OCT. 2014 |
| Adressé par                      |              |
| Copie                            |              |

Genève, le 29 octobre 2014  
rc/ck

Concerne : PR-1062  
Café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'interviens en ma qualité d'avocat de Mme Sylvia et M. Jean-Yves Glauser, locataires depuis 1984 de locaux commerciaux au 39, Grand-Rue à Genève, dans lesquels ils exploitent le Café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

Comme vous le savez, le contrat de bail de mes mandants a été résilié avec effet au 31 décembre 2014 dans le but d'effectuer d'importants travaux d'entretien et de rénovation du Café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

Ces travaux sont avant tout justifiés par la nécessité de rendre les locaux « conformes aux exigences des législations en matière d'hygiène, de ventilation et d'installations techniques » (je cite ici l'introduction de la PR-1062). Il s'avère cependant que le programme finalement adopté va bien au-delà de cet objectif.

Indépendamment du fait que, tel qu'il est conçu, ce programme aura inmanquablement pour effet de dénaturer un cadre cher aux genevoises et genevois ainsi qu'aux visiteurs de notre cité, il entraîne quelques autres conséquences qui ne sauraient être négligées.

2.

D'une part, il met fin à l'activité d'une entreprise qui emploie actuellement 19 collaboratrices et collaborateurs. Je n'entends pas épiloguer sur ce point mais je m'autorise à relever que si l'entreprise en question avait été une imprimerie ou toute autre activité industrielle, cet élément aurait sérieusement préoccupé les autorités.

D'autre part, le programme sur lequel s'est finalement arrêté la PR-1062 entraîne des coûts considérables à la charge de la collectivité. Je m'autorise à attirer votre attention sur le fait qu'en sus des montants évoqués dans la PR-1062, il faut tenir compte de ce que le chantier durera au minimum 12 mois, période durant laquelle aucun loyer ne pourra être perçu. Ce manque à gagner s'ajoute au coût de réalisation.

M. Glauser, qui est très attaché à son établissement et qui ne veut pas se résoudre à licencier ses collaborateurs, persiste cependant à penser qu'une telle issue n'est pas inéluctable et que, comme cela a été fait au Café Papon, des travaux de moindre envergure permettraient de mettre l'établissement aux normes en restant dans une enveloppe de frais raisonnable et en évitant une fermeture prolongée de sorte que le personnel pourrait conserver son emploi. A cet effet, j'ai écrit le 16 juillet à Madame la Conseillère administrative Sandrine Salerno le courrier dont vous trouverez une copie sous ce pli.

En substance, par cette lettre, mes mandants se sont engagés à prendre à leur charge l'intégralité des travaux de réfection de la cuisine de sorte que celle-ci soit conforme aux exigences légales. En contrepartie, les époux Glauser demandaient de bénéficier, cela va de soi, d'un nouveau contrat de bail tenant compte de leur investissement. Enfin, il était précisé que l'on devait s'assigner comme objectif que les travaux soient réalisés dans un délai n'excédant pas 3 mois.

En conclusion de ce courrier, je précisais qu'il s'agissait d'une ébauche méritant bien sûr d'être complétée et précisée pour autant que cette démarche trouve un intérêt de la part du Conseil administratif.

Après avoir accusé réception de ma lettre le 28 juillet, Mme Salerno m'a indiqué, par un courrier du 13 octobre, que le Conseil administratif n'a pas voulu entrer en matière sur la proposition des époux Glauser, soutenue par Madame la Conseillère administrative Salerno, et qu'il a donc décidé, à la majorité, de s'en tenir au projet faisant l'objet de la PR-1062. Vous trouverez en annexe les courriers cités.

Cela étant, de façon à éviter une fermeture intempestive le 1<sup>er</sup> janvier 2015, il a été convenu que le contrat de bail sera prolongé jusqu'au moment où une délibération du Conseil municipal permettant l'exécution de travaux sera entrée en force.

3.

Pour sa part, mon mandant s'est adressé à une entreprise renommée en matière de réfection de cuisine qui lui a fait le devis dont vous trouverez une copie sous ce pli, lequel porte sur un montant total de Chf. 232'594,20.

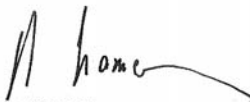
Il est vraisemblable que ce devis n'englobe pas la totalité des travaux nécessaires mais sans l'accord du propriétaire il était difficile d'aller plus avant.

Par ailleurs, il est évident que des discussions plus approfondies sont nécessaires avec la Ville de Genève, portant aussi bien quant à l'enveloppe des travaux que quant à la répartition des frais, une partie d'entre eux relatifs à l'immeuble et non à l'établissement devant être pris en charge par le propriétaire.

Il n'en demeure pas moins que la différence entre les chiffres articulés dans la PR-1062 et ceux communiqués à mon mandant montre que l'on peut certainement effectuer les travaux nécessaires à moindre frais, à moindre délai tout en préservant, ce qui est essentiel, un établissement apprécié et reconnu à Genève.

Mon mandant se tient bien sûr à la disposition de votre Commission pour compléter les explications données dans le présent courrier.

En vous souhaitant bonne réception de ces lignes et de leurs annexes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de ma parfaite considération.



Robert Cramer  
r.cramer@cramer-salamian.ch

Annexes mentionnées

CRAMER - SALAMIAN  
AVOCATS

Cramer - Salamian, Avocats  
5, rampe de la Treille  
CH-1204 Genève  
T. + 41 22 322 20 80  
F. + 41 22 322 20 82  
mail@cramer-salamian.com

Afshin SALAMIAN  
Avocat, Lic. ès HEC  
Ancien Premier Secrétaire

Olivier CRAMER  
Avocat, Dipl. I.E.I.  
Ancien Premier Secrétaire

Robert CRAMER  
Avocat  
Député au Conseil des Etats  
Ancien Président du Conseil d'Etat

Claire BOLSTERLI  
Avocate  
LLM Fordham University, NY  
Juge assesseur au TBI

Dorine GAZZINI  
Avocate

Madame  
Sandrine SALERNO  
Conseillère administrative  
5, rue de l'Hôtel-de-Ville  
1204 Genève

Genève, le 16 juillet 2014  
rc/ck

Concerne : Café-restaurant l'Hôtel-de-Ville

Madame la Conseillère administrative,

Par ces lignes, je me permets de vous tenir informée des derniers développements relatifs au café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

Suite à votre courrier du 17 avril 2014, une séance d'information à l'intention du personnel a eu lieu le 5 mai 2014. A cette occasion, il a été donné connaissance aux collaboratrices et collaborateurs de votre communication.

Pour la bonne règle, mon mandant a également indiqué à l'Office cantonal de l'emploi, par un courrier du 17 juin dont vous trouverez copie sous ce pli, qu'il devait mettre fin à ses activités d'ici la fin de l'année et, partant, licencier ses 19 collaboratrices et collaborateurs.

M. Glauser, qui est très attaché à son établissement, persiste cependant à penser qu'une telle issue n'est inéluctable.

De façon à l'éviter, il se permet de faire par la présente la proposition suivante :

- M. et Mme Glauser prennent à leur charge l'intégralité des travaux de réfection de la cuisine de façon à ce que celle-ci soit en tous points conformes aux exigences légales. Ces travaux seront effectués sous le contrôle de la Ville de Genève et s'inspireront du descriptif figurant dans la PR-1062.

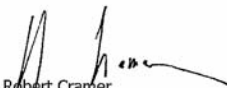
2.

- L'objectif assigné aux entreprises serait d'effectuer les travaux dans un délai n'excédant pas 3 mois, ce qui semble réaliste si l'on considère qu'un tel laps de temps a été suffisant pour faire des travaux comparables dans le café-restaurant Papon. Des travaux effectués dans de telles conditions permettraient de conserver le personnel constitué de collaboratrices et collaborateurs dont la plupart ont plusieurs années d'ancienneté et qui sont attachés à leur emploi et appréciés par la clientèle.
- En contrepartie, les époux Glauser bénéficieraient d'un nouveau contrat de bail tenant compte de leur investissement.

La proposition faite ici constitue une ébauche qui exige bien sûr des échanges plus approfondis.

Je vous serais cependant reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si cette réflexion suscite un intérêt de votre part qui justifierait que, avec vos services, M. Glauser et ses mandataires essayent d'en mieux définir les contours.

Dans l'attente de votre réponse, et en vous souhaitant bonne réception de ces lignes et leur annexe, je vous prie de croire, Madame la Conseillère administrative à l'assurance de mes meilleures salutations.

  
Robert Cramer  
cramer@cramer-salamian.ch

Annexe mentionnée

DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE



VILLE DE  
GENÈVE

Monsieur Robert Cramer  
Avocat  
Rampe de la Treille 5  
1204 Genève

REÇU le

30 JUL 2014

Genève, le 28 juillet 2014

**Objet** Café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

**Sandrine Salerno** Maître,

022 418 22 33  
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Je reviens sur votre courrier du 16 juillet 2014 concernant l'objet cité en titre, au sujet duquel vous avez rencontré Madame Sylvie Bielenhader, cheffe de la Gérance Immobilière Municipale, le 18 juillet 2014.

Comme cette dernière vous l'a indiqué, votre proposition, présentée à ce stade dans les très grandes lignes, doit être examinée de manière détaillée, en étroite collaboration avec le département des constructions et de l'aménagement, autour du projet de rénovation faisant l'objet de la PR-1062.

Ce n'est qu'ensuite que la Ville de Genève sera en mesure de vous indiquer si elle est disposée à entrer en matière sur votre proposition et à engager avec votre mandant des discussions approfondies, comme vous le suggérez.

Dans l'intervalle, je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes meilleures salutations.

Sandrine Salerno

SÉANCE DU 18 MARS 2015 (après-midi)  
Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

5033

DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE



VILLE DE  
GENÈVE

REÇU le

13 OCT. 2014

Monsieur Robert Cramer  
Avocat  
Rampe de la Treille 5  
1204 Genève

Genève, le 13 octobre 2014

**Objet** Café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

**Sandrine Salerno**

Maître,

022 418 22 33

sandrine.salerno@ville-ge.ch

Je reviens sur mon courrier du 28 juillet 2014 concernant l'objet cité en titre.

J'ai soumis au Conseil administratif votre proposition de prise en charge, directement par vos mandants et à leur frais, des travaux de rénovation de l'établissement précité, proposition que j'ai soutenue à titre personnel.

Cela étant, le Conseil administratif a pris la décision de s'en tenir au projet faisant l'objet de la PR-1062, placé sous la responsabilité du département des constructions et de l'aménagement.

Tenant compte de ce qui précède, du fait qu'à vues humaines il ne sera pas possible que le département précité puisse débiter le chantier dès janvier 2015 et que la fermeture de l'établissement le 31 décembre 2014 n'a ainsi pas lieu d'être, mon département propose à vos mandants la conclusion d'un accord complémentaire à celui passé en avril 2012.

Vous trouverez en annexe le texte de cette dernière, qui devra être homologué devant la commission ad hoc. Pour le cas où celui-ci appelle de votre part des commentaires et/ou demandes de modifications, je vous remercie de bien vouloir prendre directement contact avec Madame Sylvie Bietenhader, cheffe de la Gérance immobilière municipale.

Dans l'intervalle, je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes meilleures salutations.

Sandrine Salerno

Annexe mentionnée

Copie : Madame Sylvie Bietenhader

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 5  
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3  
T +41(0)22 418 22 33  
F +41(0)22 418 22 31

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch  
www.geneva-city.ch  
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

Hugentobler Schweizer Kochsysteme AG  
Grubenstrasse 107  
CH-3322 Schönbühl  
Tel. +41 (0)848 400 900  
Fax +41 (0)31 858 17 15  
www.hugentobler.com

Servicezentrale  
Tel. +41 (0)848 400 100  
Fax +41 (0)31 859 64 50  
info@hugentobler.com

**HUGENTOBLER**  
Schweizer Kochsysteme

COPIE

## Coûts budgétaires

**Objet:** Restaurant Hôtel de Ville

**Contact:** Monsieur Jean-Yves Glauser

**Adresse:** Grand-Rue 39  
1204 Genève

**Tél.** 022 311 70 30

**Fax.**

**Portable** 079 210 23 03

**E-Mail** [glozu@bluewin.ch](mailto:glozu@bluewin.ch)

**Homepage**

### Hugentobler Système de cuissons Suisse SA

|                       |             |               |                                                                            |
|-----------------------|-------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Consultant:</b>    | Paul Mayr   | 079 656 47 04 | <a href="mailto:paul.mayr@hugentobler.ch">paul.mayr@hugentobler.ch</a>     |
| <b>Planificateur:</b> | Bruno Dietz | 079 656 73 06 | <a href="mailto:bruno.dietz@hugentobler.ch">bruno.dietz@hugentobler.ch</a> |

Les coûts budgétaires suivants sont basés sur une exactitude de +/- 10%  
Tous les prix sont en CHF sans TVA

#### Les catégories de travaux suivants ne sont pas compris:

froid commercial, sanitaire, électricien et ventilation

Hugentobler Système de cuissons Suisse SA

Bruno Dietz

Hugentobler Schweizer Kochsysteme AG  
 Grubenstrasse 107  
 CH-3322 Schönbühl  
 Tel. +41 (0)848 400 900  
 Fax +41 (0)31 858 17 15  
 www.hugentobler.com

Servicezentrale  
 Tel. +41 (0)848 400 100  
 Fax +41 (0)31 859 64 50  
 info@hugentobler.com

**HUGENTOBLER**  
 Schweizer Kochsysteme®

**COPIE**

**Estimation des coûts de cuisine**

| Position:                    | Qte: Désignation:                                                  | Prix +/- 10%           |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <b>Appareils</b>             |                                                                    |                        |
| 1                            | Combisteamer 6x GN 2/3<br>avec les accessoires necessaire          | SFr. 8'248.00          |
| 1                            | Combisteamer 11x GN 1/1<br>avec les accessoires necessaire         | SFr. 14'316.00         |
| 1                            | Salamandre Salvis Classic HI-Light                                 | SFr. 3'800.00          |
| 1                            | Hold-o-mat Standard                                                | SFr. 2'800.00          |
| 1                            | Friteuse avec 2 bassins, pompe inclus                              | SFr. 8'120.00          |
| 1                            | Cel. De refroidissement rapide GN 05x 1/1                          | SFr. 6'350.00          |
| 1                            | fourneau suisse de hugentobler                                     | SFr. 45'480.00         |
| 1                            | machine à laver la vaiselle Meiko DV 125.2                         | SFr. 12'250.00         |
| 1                            | Montage et transport<br>inclus formation par notre chef de cuisine | SFr. 5'500.00          |
| <b>Total cuisine +/- 10%</b> |                                                                    | <b>SFr. 106'864.00</b> |

Hugentobler Schweizer Kochsysteme AG

Grubenstrasse 107

CH-3322 Schönbühl

Tel. +41 (0)848 400 900

Fax +41 (0)31 858 17 15

www.hugentobler.com

Servicezentrale

Tel. +41 (0)848 400 100

Fax +41 (0)31 859 64 50

info@hugentobler.com

**HUGENTOBLER****Schweizer Kochsysteme****COPIE****Estimation des coûts agencement fix**

| Position:                                  | Qte: | Désignation:                                                                                                                     | Prix +/- 10%           |
|--------------------------------------------|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <b>cuisine froid et entremetier</b>        |      |                                                                                                                                  |                        |
|                                            | 1    | garde-manger et pâtisserie, une partie du recouvrement en granit en inox avec des meubles refroidis et neutres sur socle en inox | SFr. 34'650.00         |
|                                            | 1    | budget pour armoires et tablares murale                                                                                          | SFr. 6'000.00          |
| <b>saucier</b>                             |      |                                                                                                                                  |                        |
|                                            | 1    | meuble de travail en inox avec des meubles refroidi et neutres passe plat avec support et rampe chauffant sur socle en inox      | SFr. 22'226.00         |
| <b>laverie</b>                             |      |                                                                                                                                  |                        |
|                                            | 1    | table d'entrée avec bassin et glissière pour corbeilles                                                                          | SFr. 3'680.00          |
|                                            | 1    | inclus support pour des corbeilles à verres                                                                                      | SFr. 1'950.00          |
|                                            | 1    | table de sortie avec glissière pour corbeilles                                                                                   | SFr. 1'950.00          |
|                                            | 1    | Montage et transport                                                                                                             | SFr. 7'500.00          |
| <b>Total agencement fix +/- 10%</b>        |      |                                                                                                                                  | <b>SFr. 76'006.00</b>  |
| <b>Report total appareils +/- 10%</b>      |      |                                                                                                                                  | <b>SFr. 106'864.00</b> |
| <b>Budget d'investissement sans 8% TVA</b> |      |                                                                                                                                  | <b>SFr. 182'870.00</b> |
| <b>TVA 8%</b>                              |      |                                                                                                                                  | <b>SFr. 14'629.60</b>  |
| <b>Total y compris 8% TVA</b>              |      |                                                                                                                                  | <b>SFr. 197'499.60</b> |

Hugentobler Schweizer Kochsysteme AG

Grubenstrasse 107

CH-3322 Schönbühl

Tel. +41 (0)848 400 900

Fax +41 (0)31 858 17 15

www.hugentobler.com

Servicezentrale

Tel. +41 (0)848 400 100

Fax +41 (0)31 859 64 50

info@hugentobler.com

**HUGENTOBLER**

Schweizer Kochsysteme

**COPIE**

# Estimation des coûts cuisine sous-sol

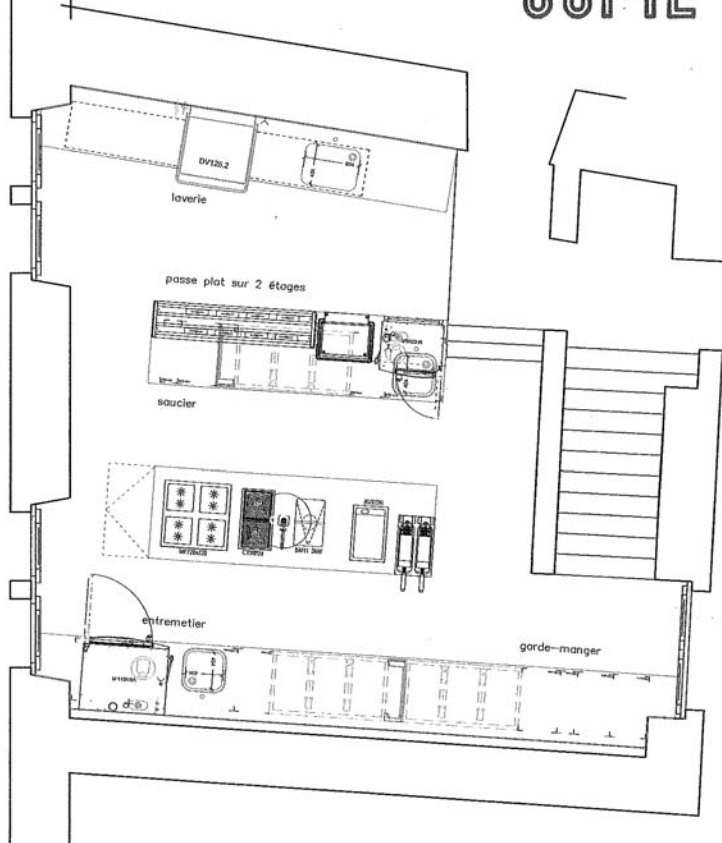
| Position:                           | Qte: | Désignation:                                                                                                                            | Prix brut +/- 20% |            |
|-------------------------------------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
|                                     |      |                                                                                                                                         |                   |            |
| agencement inox                     | 1    | combinaisons de poste de travail neutre avec des bassins, une table sur roulettes meuble en inox en forme de L sans machine universelle | SFr.              | 27'445.00  |
| economat                            | 1    | rayonnage                                                                                                                               | SFr.              | 3'250.00   |
|                                     |      |                                                                                                                                         |                   |            |
|                                     | 1    | Montage et transport                                                                                                                    | SFr.              | 1'800.00   |
|                                     |      |                                                                                                                                         |                   |            |
| Total cuisine sous-sol +/- 10%      |      |                                                                                                                                         | SFr.              | 32'495.00  |
|                                     |      |                                                                                                                                         |                   |            |
| Report total aùûareils +/- 10%      |      |                                                                                                                                         | SFr.              | 106'864.00 |
| Report total agencement fix +/- 10% |      |                                                                                                                                         | SFr.              | 76'006.00  |
|                                     |      |                                                                                                                                         |                   |            |
| Budget d'investissement sans 8% TVA |      |                                                                                                                                         | SFr.              | 215'365.00 |
| TVA 8%                              |      |                                                                                                                                         | SFr.              | 17'229.20  |
| Total y compris 8% TVA              |      |                                                                                                                                         | SFr.              | 232'594.20 |

Hugentobler Schweizer Kochsysteme AG  
 Grubenstrasse 101  
 CH-3322 Schönbühl  
 Tel. +41 (0)848 400 900  
 Fax +41 (0)31 859 17 15  
 www.hugentobler.com

Servicezentrale  
 Tel. +41 (0)848 400 100  
 Fax +41 (0)31 859 64 50  
 info@hugentobler.com

**HUGENTOBLER**  
 Schweizer Kochsysteme

COPIE



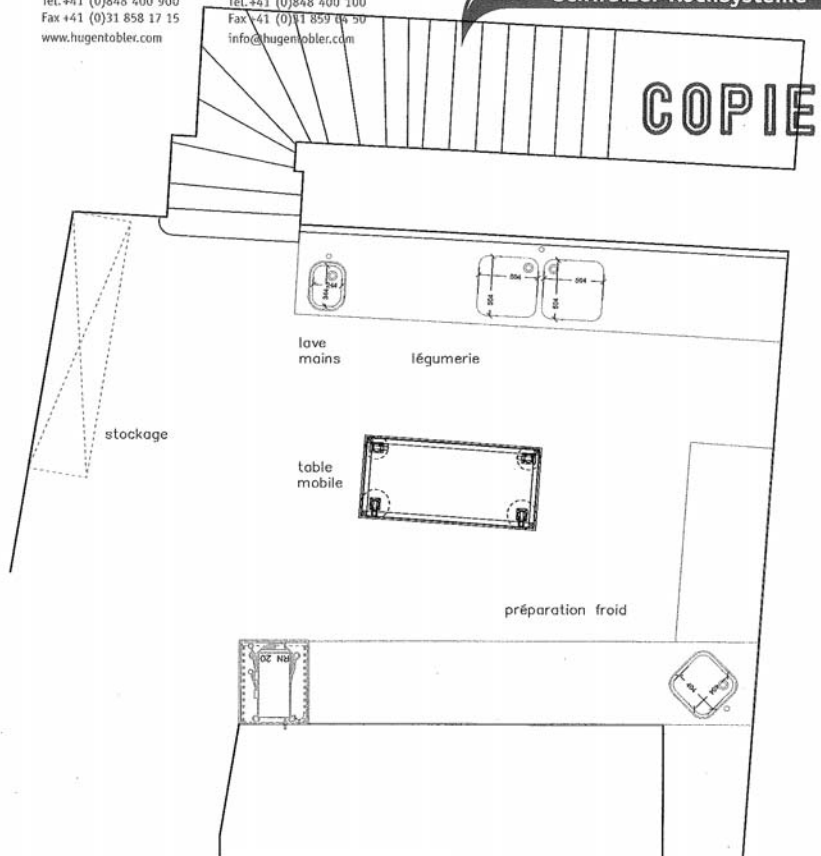
| Layout cuisine                                                                                                                                                                                                                        |  | Genève Hotel de Ville                                                                                                             |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Alle Punkte hinsichtlich vorhandener Verbindungen<br>oder Abhebung an Dritte geringfügig zu welcher Flur,<br>ist eine schriftliche Genehmigung des Eigentümers<br>nicht gefordert. (Art. 12 des Bundesgesetzes betr.<br>Umweltschutz) |  | Modell:                                                                                                                           |          |
|                                                                                                                                                                                                                                       |  | Format:                                                                                                                           | A3       |
|                                                                                                                                                                                                                                       |  | Gezeichnet:                                                                                                                       | DIB      |
|                                                                                                                                                                                                                                       |  | Datum:                                                                                                                            | 15.10.14 |
| Bruno Dietz 079 656 73 06                                                                                                                                                                                                             |  | <b>HUGENTOBLER</b><br>Schweizer Kochsysteme<br>Gewerbestrasse 11, 3322 Schönbühl<br>E-mail: ddb@hugentobler.ch www.hugentobler.ch |          |

Hugentobler Schweizer Kochsysteme AG  
 Grubenstrasse 107  
 CH-3322 Schönbühl  
 Tel. +41 (0)848 400 900  
 Fax +41 (0)31 858 17 15  
 www.hugentobler.com

Servicezentrale  
 Tel. +41 (0)848 400 100  
 Fax +41 (0)31 859 04 50  
 info@hugentobler.com

**HUGENTOBLER**  
 Schweizer Kochsysteme®

COPIE



|                                                                                                                                                                                                                            |  |                                                                                                                                   |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Layout cuisine sous sol                                                                                                                                                                                                    |  | Genève Hotel de Ville                                                                                                             |          |
| Alle Rechte ausdrücklich vorbehalten. Vervielfältigung oder Mitteilung an Dritte gleichgültig in welcher Form, ist eine strafbare Handlung des Copyrights nicht gestattet. (Art. 12 des Bundesgesetzes betr. Urheberrecht) |  | Format:                                                                                                                           | A3       |
| Bruno Dietz 079 656 73 06                                                                                                                                                                                                  |  | Zeichnung:                                                                                                                        | DIB      |
|                                                                                                                                                                                                                            |  | Datum:                                                                                                                            | 15.10.14 |
|                                                                                                                                                                                                                            |  | <b>HUGENTOBLER</b><br>Schweizer Kochsysteme®<br>Gewerbestrasse 11, 3322 Schönbühl<br>E-mail: db@hugentobler.ch www.hugentobler.ch |          |

SÉANCE DU 18 MARS 2015 (après-midi)  
Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI



Note à :

**Monsieur Guy DOSSAN**  
Conseiller municipal  
Président de la commission des travaux et  
des constructions

Genève, le 23 septembre 2014  
PhM/ac

Objet

PR-1062 - Grand'Rue 39 - Café de l'Hôtel-de-Ville

Monsieur le Président,

Pour faire suite à vos questions posées lors de notre audition à votre commission du 3 septembre dernier, nous vous faisons part ci-après de nos réponses.

**Question 1 :**

Prestations comprises sous CFC 569 Divers. Selon courriel de Mme Bietenhader.

Aucun montant d'indemnités des locataires de logements n'a pu être convenu entre Mmes Mounoud-Gelmini et Imbert, puisque lesdits montants dépendront de plusieurs facteurs, et que la Ville n'aura à entrer en matière que sur demande des locataires sollicitant des réductions de loyer pour nuisances.

Afin de déterminer un montant suffisant mais raisonnable, il a été pris en compte le 25% de l'état locatif annuel des logements, mais il s'agit uniquement d'une référence théorique.

**Question 2 :**

Planning des travaux sujet à modification et effective 2 mois après le vote du crédit.

- Début des travaux : 12.01.2015
- Fin désamiantage : mi-avril 2015
- Fin démolition : mi-mai 2015
- Fin des travaux à l'extérieur du bâtiment : mi-juillet 2015
- Fin des travaux d'aménagement intérieur : mi-janvier 2016
- Mise en service du local : fin février 2016

SÉANCE DU 18 MARS 2015 (après-midi)  
Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

5041

**Question 3 :**

CFC 358 cuisine

Les montants attribués à chaque PR sont récapitulés dans le listing ci-après, selon courriel envoyé par Madame Imbert le 21.01.2014.

**PR I : CFC 358 : Fr. 60'000**

Rez-Cuisine :

7.01 hotte cuisson sur mesure induction : Fr. 35'000

Sous-sol :

8.01 technique frigorifique centrale négative (\*) : Fr. 25'000

\*Au devis général, le mandataire avait chiffré le remplacement complet des chambres froides. Suite à la recherche d'économies, il a été convenu la remise en état des installations frigorifiques des chambres (le montant estimé par le mandataire était de Fr. 25'000.-).

**PR II : CFC 358 : Fr. 122'000 arrondi à Fr. 125'000**

Sous-sol :

2.202 lave-mains : Fr. 1'000

4.201 refroidisseurs à poubelles : Fr. 7'000

Rez-bar

2.101 meuble de travail en U avec 1 bassin : Fr. 7'500

2.101B meuble froid central 2 GN 1/1 : Fr. 4'500

4.102 machine à cubes de glace : Fr. 3'000

4.103 machine à laver frontale : Fr. 4'000

4.104 armoire frigorifique à boissons : Fr. 5'000

Rez-cuisine

1.01 fourneau 4 plaques : Fr. 20'000

1.02 friteuse : Fr. 5'000

1.03 salamandre : Fr. 3'500

1.04 four combisteamer : Fr. 15'500

1.05 armoire chaude : Fr. 2'000

2.01 meuble d'envoi avec bassin : Fr. 8'000

2.01A rampe chauffante : Fr. 2'000

2.01C meuble froid central 3 GN 1/1 : Fr. 5'000

2.02A meuble froid central 3 GN 1/1 : Fr. 5'000

2.04 table entrée laverie : Fr. 3'000

2.05 table sortie laverie : Fr. 2'000

2.06 meuble office avec 1 bassin : Fr. 6'000

4.01 armoire frigorifique positive et négative : Fr. 5'000

4.06 machine à laver à capot : Fr. 8'000

6.01 boîte siphoides (2 pièces) : Fr. 2'000

7.02 caisson machine à capot : Fr. 3'000

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous présente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Philippe MEYLAN  
Directeur

**M. Alexandre Wisard, rapporteur** (Ve). En tant que rapporteur sur cet objet, j'ai simplement deux points à mettre en avant. Le premier est que cette proposition de crédit d'investissement pour des travaux émerge de 2,5 millions de francs au budget de la Ville. Il faut ajouter, en plus de cela, la perte de recettes d'un demi-million de francs liée à des travaux qui empêchent une exploitation du restaurant pendant une année. En tout, on doit donc se prononcer non pas sur 2,5 millions de francs, mais sur 3 millions de francs pour «rénover», entre guillemets, un restaurant. A la page 7 du rapport, il y a une erreur: j'avais rendu un rapport mentionnant un demi-million de francs de recettes perdues. Manifestement, au Service du secrétariat du Conseil municipal, il y a des gens brouillés avec les fractions: un demi-million n'équivaut pas à 1,5 million. La perte de recettes est bien de 500 000 francs. (*Corrigé au Mémorial.*) C'était la première chose que je voulais relever.

Secondement, j'aimerais que nous évitions, ce soir, un débat ramené à «pour ou contre M. Glauser au café de l'Hôtel-de-Ville». Il a été question de rente de situation, et j'en parle dans le rapport, mais, ce soir, nous devons nous prononcer sur l'opportunité du crédit de travaux. Le maintien de M. Glauser est une compétence du Conseil administratif, en tout cas pas du Conseil municipal. Si nous devons nous prononcer sur ce point, ce sera par le biais de la pétition P-324, actuellement examinée par la commission des pétitions, qui a suspendu son traitement. Je rappelle que cette pétition demandait justement le maintien de M. Glauser. Nous pourrions prendre la température du Conseil municipal dans le cadre du traitement de cet objet, mais pas dans celui de cette proposition de travaux.

Voilà la précision que je voulais apporter en tant que rapporteur de la commission des travaux et des constructions.

#### *Premier débat*

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Il y a des choses bien et moins bien dans cette proposition. Parmi les premières, on enlève le faux plafond pour redonner vie à cet établissement, ainsi que davantage de lumière et d'air. C'est très bien, je suis d'accord.

En revanche, permettez-moi de rester dans le doute face au système de ventilation prévu par les architectes de la Ville, Monsieur Pagani, malgré les explications que nous avons eues en commission des travaux et des constructions. Si on installe un tuyau dans la cour de la Maison Tavel, si j'ai bien compris, je ne vois pas très bien comment on préservera le patrimoine... On m'a expliqué, pour ceux qui ne le savent pas, que ce tuyau passe à travers les étages supérieurs et que cela pose des problèmes de dérive, de coût... Je suis désolé pour le département de M. Pagani, mais, ayant travaillé dans le bâtiment, je sais très bien comment

## Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

résoudre ce genre de problème (*brouhaha*), sans mettre un tuyau épouvantable dans la cour de la Maison Tavel. On peut très bien régénérer ce qui existe à l'heure actuelle.

Lors de votre vote, chers collègues, je vous prierai simplement de prendre en considération quelques petits détails. Par exemple, il est écrit dans le rapport que la Ville juge irresponsable de laisser M. Glôzu faire du bricolage. Je ne crois pas que M. Glôzu, à son âge, fera du bricolage lui-même; or, les artisans censés travailler sont quand même des gens qualifiés. Je ne trouve pas la remarque très sympathique envers les entreprises.

Secondement, M. Pagani croit savoir que l'actuel gérant du café de l'Hôtel-de-Ville a déjà trouvé un autre établissement dans le secteur de la Vieille-Ville, où il pourrait déplacer ses employés. Cela fait penser aux réflexions de Coluche, à l'époque, quand il disait qu'un accord secret a été conclu entre deux parties, mais qu'on n'en est pas sûr: à la poignée de main échangée, on pense qu'elles se sont mises d'accord... On ne se mouille pas!

Il ne faut pas oublier une chose. La proposition parle des murs du café, mais tout ce qui est à l'intérieur – le mobilier, la décoration, les lustres, la vaisselle, les tables, les chaises et les bancs – est quasiment patrimoine de ce restaurant. Et cela n'appartient pas à la Ville; cela appartient à M. Glôzu. Que fera-t-on donc de tout cela? On enlèvera les meubles pour les mettre à la poubelle ou au feu? Ou bien on restera dans le style? Il faudrait que M. Glôzu puisse continuer à exploiter son établissement après la rénovation, puisque ce sont ses biens qui se trouvent à l'intérieur, y compris les tableaux. Ces questions sont posées dans le rapport: l'exploitant actuel reprendra les lieux après la rénovation, peut-être, hypothétiquement, lui ou quelqu'un d'autre... Tout cela me paraît flou et manque de précision. (*Remarque de M. Pagani.*) On en a parlé en commission, je suis d'accord, Monsieur Pagani, mais ne vous réfugiez pas là-dedans! Rien n'a été établi sur contrat net et signé.

A l'heure actuelle, sauf le respect de M. Glôzu – j'espère qu'il comprendra –, je pense humblement que, si ce restaurant appartient au patrimoine genevois, M. Glôzu aussi. C'est une image de la Vieille-Ville, comme il y en a dans d'autres quartiers. Or, son désir est de rester là. Je ne cherche pas à lui donner la préférence. On ne m'a pas glissé 10 francs dans la poche pour que je fasse ces déclarations. Je sauve autant le pauvre que le riche s'il réside dans un quartier et qu'il se bat pour pouvoir continuer à exploiter ce qui constitue sa vie. L'établissement de M. Glôzu est sa vie. Si on le lui enlève, on lui arrachera la moitié du pied.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en votre âme et conscience, de bien réfléchir aux clauses contenues dans la proposition et de prendre les bonnes décisions, en sachant vraiment ce qu'on devra faire dans l'avenir, qui se rapproche. Ça commence à être un peu chaud. (*Commentaires.*)

**M. Guy Dossan (LR).** Je prends la parole à ce stade de la discussion – je pense qu'on aura le temps de la reprendre plus tard – pour livrer quelques remarques. A mon avis, la Ville de Genève doit se séparer rapidement de tout son patrimoine d'hôtellerie et de restaurants.

Je suis bientôt l'un des dinosaures de ce Conseil municipal, comme je le dis souvent. Le premier projet du genre, pas franchement couronné de succès, était le restaurant La Potinière, il y a une bonne quinzaine d'années, établissement pour lequel nous avons dépensé plus d'une dizaine de millions de francs afin de le refaire. Après quoi, il a pécloté. Ensuite, nous avons eu le restaurant du parc des Eaux-Vives, le restaurant de la Perle du Lac et, ce soir, le café de l'Hôtel-de-Ville! Chaque fois qu'un objet concernant l'un des restaurants de la Ville arrive devant ce Conseil municipal, c'est le petchi. Pardonnez-moi l'expression.

Pourquoi? Je ne sais pas. Il doit y avoir un problème au niveau du Conseil administratif et de son administration. Chaque fois, il nous présente des projets pharaoniques. On aime bien ce terme-là; il est peut-être un peu gros pour l'objet en question, mais la vérité est là. Il faut toujours tout démolir, repartir de zéro et changer complètement la typologie des lieux. Nous sommes tous d'accord qu'il faut intervenir au café de l'Hôtel-de-Ville.

Je ne parlerai pas du tenancier actuel; comme M. Wisard l'a dit tout à l'heure, ce n'est pas le sujet pour l'instant. Nous devons traiter des travaux. Monsieur le conseiller administratif, pourquoi venez-vous chaque fois avec un projet extrêmement cher par rapport à ce que la Ville peut s'offrir, même si elle a encore de l'argent? Nous devons faire un peu attention. Dans le rapport, on lit que M<sup>me</sup> Salerno souhaite éviter que les erreurs commises pour le restaurant de la Perle du Lac soient réitérées, mais nous allons exactement dans le même sens, pour l'instant! Si cela continue ainsi, les travaux pour le café de l'Hôtel-de-Ville seront refusés.

Avant de reprendre la parole tout à l'heure, puisque je vois que M. Pagani l'a demandée, je souligne que, comme d'habitude dans ce genre de projets, après que le Conseil municipal a voté en défaveur de l'objet en commission, le magistrat va déclarer dans la presse qu'il a un amendement à déposer en séance plénière! Cela suffit. Au lieu de nous donner des ordinateurs, donnez-nous des abonnements à la *Tribune de Genève*! Nous saurions plus facilement ce qui se passe au Conseil administratif, puisque nous en sommes avisés par la presse! Nous attendrons de savoir ce que M. Pagani a à nous dire, mais, s'il dépose un amendement ce soir pour nous annoncer qu'il a trouvé des économies de 100 000 ou 200 000 francs, ou même 3 millions de francs – vous me permettez de dire 3 millions, comme ça, ce sera gratuit... –, nous réserverons notre vote. Les dossiers des restaurants sont curieusement gérés dans cette municipalité. (*Applaudissements.*)

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Je ne parlerai pas non plus du fond de la question. A nos yeux, cette rénovation du café de l'Hôtel-de-Ville s'impose.

A ce stade, je donnerai deux mots d'explication concernant l'amendement que notre groupe, Ensemble à gauche, a déposé et qui a été cosigné par d'autres chefs de groupe. Il demande que les employés actuels aient la garantie d'être réembauchés, une fois les travaux terminés.

*Projet d'amendement à la délibération I*

Création d'un article 5.

«Art. 5 (*nouveau*) – Dans l'appel d'offres pour octroyer le nouveau fermage figurera l'obligation pour le gérant de reprendre le personnel actuellement employé au café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville.»

Cet amendement a tout son sens, quelle que soit la décision que nous prendrons ici ce soir. Que nous acceptions l'amendement du Conseil administratif ou pas, que nous nous replions sur le plan B présenté en commission, soit des travaux au rabais, en partie cofinancés par M. Glôzu, avec le prolongement de son bail pour au moins dix ans en échange, il est clair que la fermeture sera exigée cette année. Cela nous a été expliqué par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), anciennement le Service d'hygiène. Cette fermeture a été repoussée d'année en année, mais elle aura lieu au motif de l'assainissement indispensable des lieux. Des mises aux normes s'imposent pour l'hygiène de la cuisine de cet établissement public.

Fermeture il y aura, cette année, que nous acceptions ou pas la proposition qui nous est soumise aujourd'hui. C'est là tout le sens de cet amendement. Il demande que les employés actuels aient la priorité à l'embauche après la fermeture pour les travaux nécessaires, que la gestion soit poursuivie par M. Glôzu ou qu'une nouvelle gestion soit mise en place après l'émission d'un nouveau cahier des charges. A ce moment-là, il faudra que les employés aient la priorité.

**M. Denis Menoud** (HP). Reprenons déjà les chiffres. Les gens qui s'intéressent à ce que notre Conseil municipal vote, à un mois des élections, doivent savoir que ce projet superfétatoire exige un crédit de 1,988 million de francs, uniquement pour la rénovation de 264 m<sup>2</sup>, comme il est mentionné dans le rapport, sans tenir compte d'un crédit d'équipement de la cuisine et du mobilier de 475 000 francs. A ce prix-là, aucun café existant à Genève ne serait vendable. Je me demande comment on arrive à de tels chiffres.

Mais ce n'est pas tout. Ce qui est choquant dans cette affaire, c'est qu'on ne parle pas de l'âme de cet établissement, M. Glauser, qui est là depuis des années, que cela plaise ou pas. Lorsque les travaux seront terminés, il ne reprendra certainement pas son activité pour des tas de raisons, santé ou que sais-je... Vous allez «karcheriser» tout ça et on aura un Starbucks sauce genevoise. C'est quand même difficile à accepter.

A lire le rapport, sous toutes réserves, je relève des contrevérités manifestes, autant de la part de M. Schnebli que de M<sup>me</sup> Salerno. A la page 4, M<sup>me</sup> Salerno explique que le SCAV «ou encore l'Office de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) enjoignent à la Ville de Genève de faire des travaux d'urgence et de présenter un projet de rénovation». Depuis quand un service de l'Etat enjoint-il à une collectivité publique de faire quoi que ce soit? Il peut émettre une recommandation ou un avis, tout ce que vous voulez, ou déclarer éventuellement une fermeture de l'établissement, mais, à ce moment-là, il y a une procédure; or, je me demande bien où elle se trouve. Depuis quatre ans que je suis là – et même huit ans, au total –, j'ai pris l'habitude de vous voir sortir un petit truc de votre chapeau au dernier moment. On appelle ça un amendement.

M. Schnebli nous parle de l'assainissement nécessaire du café sous peine de fermeture. Il n'y a pas si longtemps que ça, je me souviens qu'une fameuse cuisine, rénovée à très grands frais, qui faisait de la nourriture pour les enfants, pour les crèches ou les écoles, a suscité une série de gastroentérites, je crois. Vous ne vous souvenez pas, Monsieur le magistrat? (*Remarque.*) Oui, oui. M<sup>me</sup> Alder nous en avait parlé. Je me demande si ce n'était pas il y a un an ou deux. Pour autant, les services concernés n'ont pas fermé cette cuisine.

Pour justifier une fermeture, il faudrait qu'il y ait déjà des empoisonnements. (*Commentaires.*) Si tous les cafés de Genève étaient contrôlés, la moitié d'entre eux fermeraient! (*Remarque.*) Attendez! Malheureusement, je connais un peu les pratiques du SCAV... Je suis chargé de former des gens dans le métier; il est clair que je sais de quoi il retourne. On ne peut pas faire tout et n'importe quoi. Il y a une pesée d'intérêts entre, d'une part, la sécurité et la santé publique et, d'autre part, l'exploitation. Il existe des avertissements et d'autres choses comme ça. Je n'ai rien lu dans le rapport à ce sujet. Monsieur Wisard, je vous pose la question: y a-t-il eu des avertissements écrits? Avez-vous eu des rapports du SCAV? Je vois M. Wisard hocher la tête de manière négative. Donc, de nouveau, on nous raconte des bobards, mais cela ne m'étonne pas: c'est tout le temps comme ça.

Mais ce n'est pas tout. Je reprends l'amendement. On nous fait croire qu'on fera du social. C'est bien la gauche: faire du social à la dernière minute! «Dans l'appel d'offres pour octroyer le nouveau fermage figurera l'obligation pour le gérant de reprendre le personnel (...).» Je ne sais pas si vous connaissez un peu l'hôtellerie? Ce n'est pas du tout comme la fonction publique. Vous engagez un

fonctionnaire, vous l'avez pour vingt ou trente ans; il s'accroche à son poste avec l'énergie du désespoir. Comme d'autres métiers, la restauration ne fonctionne pas comme ça; il y a énormément de changements. Je peux vous dire que très peu de personnes postuleront de nouveau, sachant qu'une remise de commerce exclut de licencier le personnel. Cet amendement est un attrape-nigaud de dernière minute. Je comprends. Les élections arrivent; certains veulent montrer leur côté social...

Tout ça pour ça, comme dirait M. Spuhler, qui n'est malheureusement pas là: des contrevérités manifestes, des mensonges et des affirmations. Ce n'est pas vous que je cite, Monsieur Pagani, mais M<sup>me</sup> Salerno; je ne vous mets pas en cause tout le temps. Monsieur le président, je comprends que la commission des travaux et des constructions ait refusé tout ce projet. Attendons – *wait and see* – et ne faisons que l'essentiel!

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Nous nous retrouvons devant la même situation que pour les différents établissements de la Ville déjà cités par un préopinant et que je n'énumérerai donc pas. A chaque fois, malheureusement, il y a des difficultés avec les nouveaux gérants choisis. Ça ne fonctionne pas et il faut faire d'autres choix. Nous ne parlerons pas du choix de la gérance ici, mais nous devons constater une chose: le café de l'Hôtel-de-Ville fonctionne très bien depuis trente ans. Le gérant ne pose aucun problème, qu'il s'agisse des finances, de l'accueil ou de la convivialité du lieu. C'est quelque chose de très positif et ce n'est pas le cas dans tous les établissements de la Ville. Loin s'en faut et c'est malheureux.

Incontestablement, ces travaux sont beaucoup trop coûteux. Le message n'est pas encore passé auprès du Conseil administratif: vous n'avez pas encore compris qu'il faut faire des économies malgré la nécessité des travaux. Ce n'est pas parce que le SCAV et l'OCIRT disent qu'il y a des travaux d'hygiène à faire – ce que je conçois volontiers en raison de l'ancienneté du lieu – qu'il faut passer d'un établissement populaire à la Rolls-Royce ou à la Bentley. Ça n'a pas de sens. Chaque fois, nous nous retrouvons devant cette situation. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce Conseil municipal avait heureusement refusé les travaux au restaurant de la Perle du Lac.

Des travaux sont nécessaires au café de l'Hôtel-de-Ville et le gérant avait d'ailleurs proposé de les faire il y a une dizaine d'années. Leur coût était de l'ordre de 700 000 francs; il faudrait actualiser ce montant. Je ne crois pas que M. Glauser bricolera lui-même; il s'adressera à des mandataires et – oh! – ce seront peut-être les mêmes que ceux que la Ville de Genève aurait mandatés... La seule différence est qu'ils demanderont moitié moins d'argent à un privé qu'à la Ville. C'est cela qui ne va pas! Nous le disons au Conseil administratif à longueur de séances depuis de nombreuses années. Mais vous n'entendez pas, vous ne voulez pas entendre. Ce n'est pas possible que cette situation revienne à chaque fois.

Le Mouvement citoyens genevois refusera très clairement ce crédit. C'est net et précis. Il y a d'autres solutions possibles. Il faut mettre en place une approche différente: soit le tenant actuel du bail est d'accord de faire des travaux pour répondre aux normes d'hygiène actuelles, soit il faudra empoigner le problème différemment.

On a parlé de la fermeture induite par les travaux normalement prévus dans cet établissement par la proposition. Le restaurant doit fermer pendant de nombreux mois. Et quid du personnel? Il ne suffit pas d'écrire sur un bout de papier qu'il doit être recasé ailleurs. M. Glauser pourra peut-être en placer quelques-uns dans son autre restaurant, situé quelques mètres plus bas dans la rue, mais il ne pourra pas y recaser toute l'équipe. Tout cela n'est pas raisonnable. Ces travaux, qui entraînent la fermeture de l'établissement pendant de nombreux mois, si ce n'est plus, mettent des gens à la porte. Ils se retrouveront au chômage, c'est vite vu. Par conséquent, ce n'est pas la bonne solution. La bonne solution, ce sont des travaux plus légers et progressifs, réalisés tout en laissant l'établissement ouvert, comme M. Glauser l'a proposé. J'espère que le Conseil municipal refusera la proposition PR-1062 qui n'est pas du tout inscrite dans ce *trend*.

Nous avons le souci des deniers publics, car, au bout du compte, qui paie tout ça? C'est le contribuable! Vous et nous! En tout cas, tous ceux qui paient des impôts. Nous voulons faire davantage? Nous voyons bien tout ce qu'il y a à faire, en théorie, lorsque nous recevons le plan financier d'investissement. C'est beaucoup d'argent; or, plus on dépense à un endroit, moins on dépense ailleurs. Soyons plus raisonnables pour en faire peut-être davantage. Ce Conseil municipal serait donc bien avisé de réfléchir à la problématique d'une manière plus globale, à travers cette proposition comme à travers d'autres que nous avons évoquées ici.

Si nous voulons pouvoir entretenir notre patrimoine, nous devrions essayer de nous montrer un peu plus économes. Je ne vous parle pas de l'état dans lequel nos installations sportives se trouvent. C'est une honte! Plus on dépense d'un côté, moins on a à dépenser de l'autre. Indépendamment du fait que cette proposition n'est pas bonne, comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut enfin réfléchir à cette problématique. J'espère que la nouvelle législature permettra de dégager une autre majorité pour agir autrement. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à refuser cette proposition.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** En préambule à cette discussion, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai, comme vous, regardé la télévision. M<sup>me</sup> Putallaz, candidate à ce plénum, m'accusait d'être responsable de dépenses outrancières des deniers de nos concitoyennes et concitoyens dans le cas du restaurant de la Perle du Lac. Toutefois, M<sup>me</sup> Putallaz ne sait pas, elle, que je ne suis en fait que récipiendaire des demandes des services. En l'occurrence,

il s'agissait de répondre au programme qui m'avait été imposé, soit à la fois un restaurant gastronomique et une brasserie. J'ai bien observé que vous aviez compris ma situation.

Or, pour le café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, on m'a également imposé un programme – je suis très clair sur ce point –, qu'il s'agisse de l'OCIRT pour la protection des travailleurs, du SCAV pour la remise en état de la ventilation, afin qu'une installation moderne permette aux fumées de s'échapper réellement de la cuisine, ou du Service des monuments et des sites (SMS). Je suis récipiendaire de ces conditions, qui me sont imposées. C'est sur cette base que je travaille.

J'ai ici une proposition pour le restaurant de la Perle du Lac, que je vous avais promise et que vous recevrez avant la presse, Monsieur Dossan, dès le mois prochain. Elle ne prévoit qu'une seule cuisine à la Perle du Lac, ce qui fera descendre le prix des travaux, ainsi que vous l'aviez souhaité, Mesdames et Messieurs, ce qui ne représente pas d'énormes économies, mais des économies substantielles. Je prends cette responsabilité concernant le restaurant de la Perle du Lac et je la prends, comme vous devez la prendre ce soir, concernant le café de l'Hôtel-de-Ville.

J'ai lu que vous aviez auditionné le Service d'hygiène – le SCAV, désormais – qui vous a dit que ce restaurant demandait une rénovation importante, et non une petite rénovation à 200 000, 300 000 ou 400 000 francs, pour garantir aux employés qui travaillent dans la cuisine, en cas de feu, qu'ils ne soient pas pris au piège entre la fenêtre, trop petite pour sauter du côté de la rue, et le bâtiment. Ces conditions vous ont été expliquées en commission et personne ne les remet en cause. Je le regrette comme vous, Mesdames et Messieurs, mais il est nécessaire de fermer cet établissement pour le rénover et le mettre aux normes, qu'il s'agisse du bloc de cuisine, de l'aération ou de son aspect patrimonial. Sur ce dernier point, vous savez que je ne peux pas faire passer une cheminée, comme ça, selon mon bon vouloir. Je dois rendre des comptes au SMS. La facture est effectivement assez lourde – vous avez donné les chiffres – et je le regrette comme vous, toujours est-il qu'il est de ma responsabilité de vous soumettre cette proposition pour avancer. Ce restaurant n'a pas été remis aux normes depuis un certain temps, comme d'ailleurs passablement d'établissements. Il faut que nous en passions par là.

Je remercie M. Wisard d'avoir fait droit à une partition: il y a la question du tenancier, il y a la question de la rénovation et il ne faut pas les confondre. La reprise de l'établissement sera tranchée par votre Conseil municipal, comme elle l'a été pour l'Alhambar, Mesdames et Messieurs: nous avons suivi les propositions que vous aviez émises, puisque nous inaugurerons bientôt l'Alhambra et que les anciens restaurateurs – du moins une personne qui gérât l'établissement – y retourneront à votre demande. Je vous demande de ne pas mélanger les genres et de discuter ce soir de la question de la rénovation.

Monsieur Dossan, j'ai bien lu comme vous le rapport de M. Wisard et j'ai perçu les signaux qui m'étaient adressés pour essayer de trouver des économies. Nous avons donc refait des séances – je vous passe le détail – pour reprendre le projet ligne par ligne. J'avais juste annoncé que je déposerais un amendement, mais je vous ai toutefois réservé la primeur de son contenu. Je pensais sincèrement arriver à une économie de l'ordre de 300 000 francs. Mes espoirs se fondaient sur les soumissions rentrées, les prix de la construction étant ce qu'ils sont, c'est-à-dire à la baisse. Malheureusement, je dois le dire, je ne peux que vous soumettre un amendement pour une économie à hauteur de 100 000 francs. J'en suis extrêmement désolé, mais nous avons fait des efforts considérables et je remercie les services d'avoir reconsidéré l'ensemble des lignes budgétaires pour déposer cet amendement ce soir.

Pour en finir avec cette affaire des fermages, j'admets qu'il y a un véritable problème, mais celui-ci provient de la mise à niveau régulière des établissements soumis à ce régime, qu'il s'agisse de l'Hôtel Métropole, du café de l'Hôtel-de-Ville ou d'autres. Prenons l'exemple du café du Reculet, aux Grottes. Lui aussi nécessiterait d'être rénové de fond en comble. Comme il est un peu caché à la vue, on ne s'en préoccupe pas, mais il faudra bien le fermer un jour pour le rénover et le remettre aux normes d'hygiène, de sécurité et patrimoniales. Tout cela coûtera des sommes que vous estimez pharaoniques, Monsieur Menoud, mais des sommes réalistes pour remettre à niveau un établissement qui offre un service de qualité à la population. Nous sommes propriétaires des établissements mis en fermage et nous avons le devoir de les entretenir.

C'est en ce sens-là que je vous invite, Mesdames et Messieurs, si ce n'est à accepter la rénovation du café de l'Hôtel-de-Ville aujourd'hui, en tout cas à attendre que je puisse développer cet amendement en commission.

**Le président.** Merci, Monsieur Pagani. Le bureau a décidé de clore la liste des demandes de parole. Il reste sept intervenants: MM. Pierre Scherb, Bayram Bozkurt, Alexandre Wisard, Grégoire Carasso, Alain de Kalbermatten, M<sup>me</sup> Mireille Luiset et M. Tobias Schnebli. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Pierre Scherb.

**M. Pierre Scherb** (UDC). Merci, Monsieur le président. J'aimerais d'abord que vous transmettiez mes remerciements à M. Dossan, qui a très bien résumé la situation. En revanche, je suis moins d'accord avec les propos de M. Schnebli, qui affirmait que le café fermerait de toute façon cette année.

Le conseil de M. Glauser, qui n'est pas n'importe qui, puisqu'il s'agit de l'ancien conseiller d'Etat Robert Cramer, a dit que des travaux pourraient très bien se faire

## Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

durant l'exploitation du restaurant et que cela ne poserait aucun problème. Pour cette raison, notre groupe ne souhaite pas accepter cette proposition.

**M. Bayram Bozkurt** (Ve). Lorsqu'il s'agit de rénover ses bâtiments, la Ville est sensible à leur dimension patrimoniale. On peut l'en féliciter. Lorsqu'il faut construire des projets, elle se bat et elle parvient à rassembler des forces pour arriver à de magnifiques résultats. Je le constate. Mais, malheureusement, je constate aussi que, lorsque la Ville de Genève commence à se mêler de restauration, ou qu'elle essaie de devenir restaurateur à la place des restaurateurs, sa gastronomie n'est pas bonne.

J'ai calculé que le mètre carré rénové au 39, Grand-Rue, au café de l'Hôtel-de-Ville, dépasse les 11 000 francs. Cela veut dire que la valeur de cette rénovation dépasse presque la valeur immobilière de ce bien, dont la Ville de Genève est propriétaire. Il est vrai que nous devons remettre le bâtiment en état, pour des questions d'hygiène. Nous devons également veiller à ce que le personnel qui y travaille actuellement puisse continuer à le faire dans le futur.

Toutefois, dans certains domaines, nous devrions peut-être laisser agir les spécialistes. Un privé qui prend un restaurant fait tous les travaux nécessaires de mise aux normes par rapport au SCAV, au Service du commerce... Il choisit ses chaises, ses tables et sa décoration. En commission, nous avons beaucoup «cuisiné» cette proposition: lorsque la Ville de Genève commence à choisir les tables, les serviettes, les fourchettes, les couteaux, l'éclairage, et j'en passe, je comprends très bien que les chiffres aillent rapidement très haut, parce que nous ne sommes pas spécialistes dans ce domaine.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). J'interviens là en tant que représentant des Verts. Leur position et la mienne sont connues, mais j'aimerais quand même les rappeler. Ce soir, nous attendions le scoop des propositions de M. Pagani; c'est un peu un pétard mouillé. Nous verrons si le vote de la commission des travaux et des constructions sera confirmé aujourd'hui, mais les Verts se tiendront à leur position et ils refuseront la proposition. Ils ont soutenu un amendement, qui n'est pas l'amendement financier de M. Pagani, mais l'amendement concernant le personnel. Nous avons le souci social de savoir ce qu'il adviendra des 20 personnes qui risquent de rester sur le carreau en fonction de notre vote.

Je reviens à la proposition et sur trois éléments à développer. Le premier est financier. En tant que rapporteur, tout à l'heure, j'ai évoqué le fait que cette proposition de travaux ascende à 2,5 millions de francs. Le Conseil administratif propose de fermer l'établissement pendant douze mois, afin d'effectuer les travaux. Douze

mois de fermeture, c'est un demi-million de francs de recettes en moins. Si l'on veut être honnête dans une proposition, on devrait nous dire que, en plus de dépenser de l'argent, on en perdra sur nos recettes. Je ne sais pas si les gens ont encore le sens de l'argent dans ce Conseil municipal! Mettre 3 millions de francs pour retaper un café-restaurant, je m'excuse, mais, au nom des Verts, cela me choque. Ce n'est pas le cas de tout le monde. C'est comme ça, mais certains et certaines ont perdu le sens de l'argent, surtout quand ce n'est pas eux qui le gagnent.

Nous, les Verts, nous sommes étonnés. Il n'y a pas six mois, M. Pagni avait déjà pris une petite correction dans le dossier du restaurant de la Perle du Lac. Le projet de rénovation était plus élevé; il était devisé à 8 millions de francs. Rien n'était trop beau! On est dans les mêmes logiques: il s'agit de nouveau de créer un café-restaurant avec un caractère prestigieux, de luxe. Manifestement, le Conseil administratif n'a pas pris conscience qu'une majorité du Conseil municipal veut désormais travailler sur des projets raisonnables, développés avec les exploitants actuels, voire les futurs exploitants. On fait difficilement le bonheur des gens malgré eux, en l'occurrence des gens qui travailleront dans la restauration et prendront ces fermages... Or, la Ville de Genève en compte 120, dont on pourra établir la liste plus tard, mais on ne s'en sortira pas: partout, on a des problèmes et des conflits. La Ville de Genève n'est pas faite pour gérer des établissements publics de restauration.

A ce que nous avons cru comprendre en commission des travaux et des constructions, l'actuel exploitant, dont je ne prononcerai pas le nom, car je répète que ce n'est pas un débat pro ou anti M. Glauser – voilà, j'ai prononcé son nom, j'ai dérapé –, n'a jamais demandé des montants pareils pour effectuer des travaux! En 2010, il a vu que les lieux étaient bien fatigués, notamment les cuisines et la ventilation. Et ce qui est génial, même si plus rien ne nous étonne de la part de la Ville de Genève, en tout cas du Conseil administratif, c'est qu'il a annoncé sa volonté de faire des travaux par souci d'hygiène et que la réponse de la Ville a été de monter un projet très cher et de le virer. C'est quand même incroyable! Je crois qu'il y a 90% de locataires à Genève: vous imaginez si un locataire qui annonce un problème de cuisine à sa régie recevait une résiliation de bail? Le Conseil administratif de la Ville de Genève se comporte comme ça. Eh bien, ce sont des voyous! On le voit depuis plusieurs mois. (*Applaudissements.*) C'était la première chose que je voulais rappeler, parce que cela devient compliqué de travailler avec la population.

Le volet financier devrait être un thème de campagne électorale. On parle actuellement de créer 800 places de crèche et 12 000 logements avec 10% d'impôts en moins... C'est vous dire si on est dans le juste. Un des thèmes de campagne intéressants serait de se demander comment nous ferons ces prochaines années avec moins d'argent. Les baisses de recettes sont programmées. Nous avons discuté du budget, en décembre dernier; la Ville de Genève est en train de

se paupériser. Les impôts des personnes physiques présentent des baisses depuis deux, trois ans. Nous sommes dans un contexte où nous devons composer avec moins d'argent, mais nous en avons encore pas mal. Il ne faut pas pleurer. Ce n'est pas la Grèce, ni la Syrie, ni l'Espagne. Peu importe. Nous devons faire avec moins d'argent et on nous soumet quand même des propositions luxueuses. C'est hallucinant. Mais continuons à aller dans le mur!

Après l'aspect financier, pour les Verts, je voulais évoquer le volet culturel et l'esprit des lieux. A titre personnel, je suis assez attaché aux bistrots à Genève. On en a perdu beaucoup; beaucoup ont fermé. Je n'ai jamais fait mon deuil de certains bistrots. Avez-vous connu le restaurant des Beaux-Arts, chez Harry-Marc, à la rue de Carouge? (*Exclamations.*) C'était un monument. Les serveuses portaient des plats de gratin de 10 kg et le patron était adorable. C'étaient des lieux sociaux, conviviaux et magnifiques. On l'a fermé et on a construit un gros étron à la place. (*Rires et commentaires.*) Je n'en parle même pas. Ce bâtiment est une honte!

Parlons de la brasserie Landolt! Le Landolt! Lénine! Les coups de canif dans les tables! On ne sait pas où elles sont passées, les tables... Fermé! Je n'insiste pas. Et le café Cristallina, qui faisait de très bonnes glaces à la rue du Rhône...

*M. Pascal Holenweg* (S). Il ne va pas tous nous les faire!

*M. Alexandre Wisard*. J'en ai très envie! (*Rires.*) Moi, j'aime les bistrots. Ce sont des lieux de vie, des lieux sociaux et, ne l'oubliez jamais, des lieux de rébellion. C'est là où la révolution se développe: au bistrot!

Tous ces endroits-là, nous les avons perdus. Et la Ville de Genève n'est pas en reste: elle aussi arrive à détruire tout ce qu'elle touche en matière d'établissements publics. Pensez au cercle d'UGS! Vous y êtes allés, chers collègues? Bon. Si vous y êtes allés, je n'ai pas besoin de développer.

Voulez-vous qu'on parle de la brasserie des Halles de l'Ile? Il paraît que le lieu a trouvé son public, nous a dit M<sup>me</sup> Salerno. C'est vrai, il a trouvé son public, mais il y a les billets de cent balles qui dépassent... Cela devait être un lieu très populaire. On a lancé un concours et, franchement, c'est tout sauf populaire.

Faut-il parler de la saga de l'Alhambra? Je parle sous le contrôle de M. Carasso, qui s'est battu pour qu'on maintienne un établissement et l'Alhambra à l'Alhambra: le Conseil administratif voulait faire disparaître l'Alhambra! Nous avons perdu cette culture des lieux sociaux et des lieux publics que sont les cafés-restaurants. (*Commentaires.*) Je suis le premier à le regretter.

Au sujet du café de l'Hôtel-de-Ville, je terminerai avec le volet social. Si nous acceptons le crédit proposé, 20 personnes seront mises au chômage. Ayez cela à

l'esprit, Mesdames et Messieurs! L'équipe en place, fidélisée, travaille là depuis vingt ans. Vous connaissez comme moi ces gens de grande qualité. Ils se retrouveront au chômage alors que, paradoxalement, l'Etat de Genève, qui possède un établissement à 100 m de là, le café Papon, l'a retapé en trois mois sans virer personne.

**Le président.** Il vous faudrait conclure, Monsieur Wisard.

*M. Alexandre Wisard.* Merci, Monsieur le président, je vais le faire. Des fois, la Ville nous explique qu'elle est vraiment nettement supérieure à tout ce qu'on peut rencontrer ailleurs.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les Verts refuseront l'amendement et la proposition. Nous demanderons à M. Pagani et au Conseil administratif de revenir dans des délais raisonnables avec une proposition qui tienne compte du fait que nous aurons moins d'argent à l'avenir et qui respecte les gens qui nous ramènent des recettes. (*Applaudissements.*)

**M. Grégoire Carasso (S).** C'était mieux avant. C'était l'âge d'or. Evidemment. Et si j'en juge à l'applaudimètre, Monsieur Wisard, vous avez trouvé votre public, ce soir.

*M. Alexandre Wisard (Ve).* T'as connu Chavanne?

*M. Grégoire Carasso.* A la question «Ai-je connu Chavanne?», je répondrai en guise de rappel que je suis né en 1980, Monsieur Wisard. Je poursuis.

Monsieur le président, le groupe socialiste attendait des précisions de la part du magistrat Rémy Pagani, et peut-être la distribution d'un amendement en regard du débat que nous avons eu en commission des travaux et des constructions, dont une tension ressortait autour de la problématique suivante. D'une part, il y a un besoin de rénovation et de travaux pour satisfaire à des normes – optons pour la formule raccourcie – d'hygiène; d'autre part, il y a le projet de rénovation complète du café de l'Hôtel-de-Ville, y compris la salle du rez-de-chaussée.

Cette tension a traversé tous les travaux de la commission et le groupe socialiste espérait que l'amendement distribué ce soir, d'une proportion plus importante que 100 000 francs, réglerait la question de savoir si les 60 000 francs de luminaires, l'installation de tentures en soie ou la pose d'un parquet dans la salle à manger étaient autant d'éléments manifestement liés aux enjeux d'hygiène tels que les

## Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

services cantonaux les posent ou s'ils émanaient de la volonté de la Ville – que nous respectons en tant que telle – de mener une rénovation globale de l'établissement.

Nous nourrissions donc un espoir assez fort quant à l'amendement qui nous serait présenté ce soir et qui aurait pu faire la part des choses entre ces deux volets du crédit, que la commission n'a pas pu dissocier, les lignes étant regroupées. Il ne nous était pas possible de distinguer ces deux catégories de travaux, fondamentalement très différentes, sinon j'imagine que certains, à l'image de mon préopinant Wisard, s'en seraient donné à cœur joie.

Cet amendement reste relativement flou, puisque nous n'en avons pas encore formellement connaissance. La description du magistrat Pagani a été évasive: on a un peu gratté sur les lignes pour trouver 100 000 francs d'économies. Chers collègues, le groupe socialiste vous propose, plutôt que d'enterrer un nouveau crédit pour un restaurant de la Ville de Genève, comme cela se dessine, de renvoyer cet objet en commission des travaux et des constructions, afin d'étudier cet amendement avec un souhait très clair – allons-y! – qui est d'établir enfin cette distinction entre ces deux types de coûts: ceux qui sont impératifs pour l'exploitation du restaurant et ceux qui sont facultatifs. Là, au moins, nous pourrions avoir un débat politique de qualité.

Encore un élément, si vous le voulez bien, Monsieur le président. Je vous vois occupé à discuter; je vous rappelle donc que le groupe socialiste demande le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions, avec les amendements qui auront été déposés ce soir.

Et j'en viens à mon dernier point, l'amendement de M. Schnebli demandant que la reprise intégrale du personnel figure dans l'appel d'offres. Le groupe socialiste a signé cet amendement et il est étonné que M. Wisard, qui a pourtant un passé dans ce Conseil municipal et des fonctions dans la collectivité publique, traite les institutions de «voyous». C'étaient vos termes tout à l'heure, Monsieur; je pense que c'est ce qui vous a valu les applaudissements du Mouvement citoyens genevois. Dans le climat propre à ce genre de débat, il faut rappeler que la Ville de Genève, lorsqu'elle entreprend des travaux dans ses établissements publics, impose systématiquement la reprise du personnel dans son appel d'offres.

Plutôt que de grands déballages, de grandes tirades sur un âge d'or passé et des institutions «voyous», autant d'éléments que le groupe socialiste rejette et conteste, considérant qu'ils font le lit de forces politiques contre lesquelles nous nous battons, nous plaçons sereinement le renvoi de la proposition en commission des travaux et des constructions, avec l'ensemble de ses amendements, celui du magistrat et celui demandant la sauvegarde du personnel, ainsi que le souhait – je le reformule en conclusion – que le Conseil administratif entende enfin les positions politiques sur cet objet, à savoir distinguer ce qui est essentiel en termes d'hygiène de ce qui ne l'est pas.

**Le président.** Merci, Monsieur Carasso. Le Conseil administratif vient de déposer un amendement de neuf pages, qui est en train d'être photocopié.

*Projet d'amendement*

|                                  |
|----------------------------------|
| POUR LA SÉANCE DU<br>3 MARS 2015 |
|----------------------------------|

**Proposition d'amendement du Conseil administratif à la PR-1062 du 29 janvier 2014 déposée au Conseil municipal le 26 février 2014 :**

*texte original (rappel)*

- l'ouverture d'un crédit de 1'988'000 francs destiné à la rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille N° 25, section Genève-Cité;
- l'ouverture d'un crédit de 475'000 francs destiné à l'équipement de la cuisine et du mobilier du nouveau café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille N° 25, section Genève-Cité.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

**Introduction, objet de l'amendement**

Le coût de construction de la rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville a été mis en cause, notamment par l'exploitant actuel, au cours de l'analyse du dossier en commission des travaux et des constructions.

Dès lors, les coûts ont été analysés à nouveau afin de trouver de nouvelles économies. L'objet de cet amendement est d'intégrer cette réduction des coûts dans la proposition de crédit. Elle s'élève à 108'000.- CHF TTC sur le coût des travaux.

**Analyse du coût de l'ouvrage**

Dans sa première version du devis général, le mandataire a estimé le coût des travaux (y compris le mobilier) à CHF **1'918'443.- HT** / CHF 2'071'918.44 TTC. Ce montant correspond aux travaux qui devraient être exécutés afin de répondre à tous les problèmes du restaurant, mais aussi du bâtiment, notamment par rapport au problème d'humidité dans le sous-sol (travaux non liés à l'occupation des lieux). Ce devis général est une réponse correcte au cahier des charges donné aux architectes.

SÉANCE DU 18 MARS 2015 (après-midi)  
Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

5057

Ce devis comprend les découvertes faites lors des sondages effectués, soit :

- présence d'amiante,
- solivage de la salle principale à renforcer, travaux d'assainissement de la pierre naturelle plus compliqués que prévu,
- modification des menuiseries extérieures liée d'une part à la suppression des stores métalliques, d'autre part à la rénovation de la ventilation,
- les ventilations de la salle et de la cuisine doivent être séparées en deux réseaux autonomes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui; ceci double le prix de l'installation,
- l'état de la pierre, notamment au sous-sol et dans la cage d'escalier.

Le montant inscrit au PFI étant de CHF 1'700'000.-, des premières coupures ont été faites dans le projet, afin de s'approcher le plus possible de cette cible.

La première série d'économies de CHF 316'933.- HT a ainsi été validée, notamment par les choix suivants :

- pas de démolition du carrelage de la salle principale, ce qui évite le désamiantage,
- pas de démolition de dalles à la cave, ce qui ne permet plus de traiter entièrement le problème de l'humidité en sous-sol,
- la cage d'escalier ne sera pas traitée au niveau de la pierre, un simple brossage et un blanchissage sont prévus; pas de peinture des serrureries, aucuns travaux sur les marches et contre-marches,
- pas de changement des vitrages, option acceptée depuis par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE),
- les impostes libérées grâce à la démolition du plafond de la salle principale resteront fixes,
- conservation des chambres froides existantes (changement uniquement de la production de froid),
- la salle du haut ne sera pas ventilée mécaniquement, d'où la diminution de la puissance du monobloc de la salle principale,
- pas de modification de la distribution de chaleur dans la salle du haut,
- révision du monte-charge et non-remplacement,
- dans la salle du haut, le projet de plinthes hautes est abandonné,
- le carrelage de la salle du haut est conservé. Un parquet est posé directement sur le carrelage existant,
- le projet de cuisine est épuré de tous les accessoires qui seront à la charge du locataire,
- la lustrerie sera à la charge du locataire,
- une partie du mobilier fixe est abandonnée,
- l'équipement du vestiaire des employés ne sera pas changé,
- les sanitaires publics ne sont pas refaits; seuls certains appareils seront changés, une partie des murs sera traitée afin de diminuer l'impact des remontées d'humidité sur les parties en pierre,
- pas de rideaux, notamment pour l'entrée de froid hivernal.

Par la suite, il a encore été décidé de séparer la demande en deux crédits. Le deuxième, concernant les installations fixes de la cuisine, à l'exception de la hotte de ventilation et des chambres froides, correspond à un investissement à supporter le cas échéant par le nouveau locataire. Une partie de l'ameublement fixe et luminaires y est également englobée.

Le montant du coût des travaux est alors de : (sans les divers et imprévus)

|             |                    |                      |
|-------------|--------------------|----------------------|
| crédit I :  | CHF 1'285'590.- HT | CHF 1'388'437.20 TTC |
| crédit II : | CHF 315'920.- HT   | CHF 341'193.60 TTC   |

## SÉANCE DU 18 MARS 2015 (après-midi)

### Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

#### *Piste d'économies supplémentaires sur la demande de crédit déposée*

Aucune économie ne peut être trouvée sur les installations techniques.

Les seules économies possibles seraient sur le second œuvre et les travaux de finition.

Pour mémoire, il est déjà prévu de ne refaire que partiellement les sanitaires, tout comme les vestiaires des employés. Les appareils, entre autres, porteront toujours les marques du temps. L'accès au sous-sol ne sera pas non plus rénové. Les menuiseries extérieures seront modifiées mais qu'en partie supérieure.

Dès lors, nous ne pouvons envisager que les adaptations mineures suivantes : CHF

|                                                                                                                                                             |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| 1) <u>La salle à l'entresol</u>                                                                                                                             | <b>35'000.- HT</b> |
| Suppression de la porte palière (permettant de privatiser la salle)                                                                                         | 12'560.- HT        |
| Conservation du carrelage existant (suppression du parquet)                                                                                                 | 13'940.- HT        |
| Pose d'un faux plafond uniquement sécurité (pas d'isolation phonique)                                                                                       | 8'500.- HT         |
| 2) <u>Escalier du rez à l'entresol</u>                                                                                                                      | <b>20'000.- HT</b> |
| Pas de rénovation de cet espace (pourtant fortement abîmé)                                                                                                  |                    |
| Pas de désamiantage des joints de pierre                                                                                                                    |                    |
| 3) <u>Toilettes visiteurs</u>                                                                                                                               | <b>6'000.- HT</b>  |
| On peut abandonner la réfection partielle des toilettes visiteurs, ce qui a pour conséquence de ne pas pouvoir ralentir la détérioration des murs en pierre |                    |
| 4) <u>Escalier du rez au sous-sol</u>                                                                                                                       | <b>7'000.- HT</b>  |
| Suppression de la porte palière menant à la cage d'escalier commune de l'immeuble                                                                           |                    |
| <b>Total des économies proposées</b>                                                                                                                        | <b>68'000.- HT</b> |
| Soit 5,3 % du coût des travaux crédit I                                                                                                                     |                    |

En diminuant le taux des divers et imprévus (10 % du coût des travaux) à 7.93 %, une épargne supplémentaire de CHF **32'000.-** est réalisée. L'économie totale sur le coût des travaux est alors de CHF **100'000.- HT** / CHF 108'000.- TTC.

SÉANCE DU 18 MARS 2015 (après-midi)  
Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

5059

**Estimations des coûts modifiées**

**CREDIT I Travaux liés au bâtiment (nouveau)**

| CFC       | Libellé                                     | Montant | Montant        |
|-----------|---------------------------------------------|---------|----------------|
| <b>1</b>  | <b>Travaux préparatoires</b>                |         | <b>179'500</b> |
| <b>10</b> | <b>Relevés, études géotechniques</b>        |         | <b>10'430</b>  |
| 101       | Relevés                                     | 7'130   |                |
| 104       | Sondages                                    | 3'300   |                |
| <b>11</b> | <b>Déblaiement, préparation du terrain</b>  |         | <b>162'070</b> |
| 112       | Démolitions                                 | 133'590 |                |
| 118       | Désamiantage                                | 28'480  |                |
| <b>19</b> | <b>Honoraires</b>                           |         | <b>7'000</b>   |
| 198       | Diagnostic amiante                          | 7'000   |                |
| <b>2</b>  | <b>Bâtiment</b>                             |         | <b>958'810</b> |
| <b>21</b> | <b>Gros œuvre 1</b>                         |         | <b>156'120</b> |
| 211.0     | Installations de chantier                   | 26'000  |                |
| 211.5     | Béton et béton armé                         | 13'500  |                |
| 211.6     | Maçonnerie                                  | 46'070  |                |
| 211.8     | Crépis intérieurs                           | 43'900  |                |
| 214.2     | Structure porteuse (calculée par ingénieur) | 7'700   |                |
| 216       | Travaux en pierre naturelle                 | 18'950  |                |
| <b>22</b> | <b>Gros œuvre 2</b>                         |         | <b>97'320</b>  |
| 221       | Fenêtres, portes extérieures                | 51'820  |                |
| 225.3     | Etanchéités spéciales                       | 3'090   |                |
| 225.4     | Revêtements coupe-feu                       | 42'410  |                |
| <b>23</b> | <b>Installations électriques</b>            |         | <b>119'690</b> |
| 230       | Installations électriques                   |         |                |
| 231       | Appareils à courant fort                    | 2'500   |                |
| 232       | Installations à courant fort                | 97'300  |                |
| 236       | Installations à courant faible              | 5'000   |                |
| 238       | Installations provisoires                   | 5'000   |                |
| 239       | Divers                                      | 9'890   |                |
| <b>24</b> | <b>Chauffage, ventilation</b>               |         | <b>180'000</b> |
| 243       | Distribution de chaleur                     | 39'000  |                |
| 244       | Installations de ventilation                | 141'000 |                |
| <b>25</b> | <b>Installations sanitaires</b>             |         | <b>60'940</b>  |
| 250       | Installations sanitaires                    | 7'410   |                |
| 251       | Appareils sanitaires courants               | 12'380  |                |
| 254       | Tuyauterie sanitaire                        | 32'420  |                |
| 255       | Isolations d'installations sanitaires       | 3'310   |                |
| 259       | Divers                                      | 5'420   |                |
| <b>26</b> | <b>Installations de transport</b>           |         | <b>25'000</b>  |
| 261       | Ascenseurs et monte-charge                  | 25'000  |                |
| <b>27</b> | <b>Aménagements intérieurs 1</b>            |         | <b>93'620</b>  |
| 271       | Plâtrerie                                   | 14'620  |                |
| 271.1     | Plâtrerie : enduits et staff                | 24'680  |                |
| 272.1     | Eléments métalliques pré-confectionnés      | 4'090   |                |
| 272.2     | Ouvrages métalliques courants (serrurerie)  | 7'020   |                |
| 273       | Menuiserie                                  | 35'210  |                |
| 275       | Systèmes de verrouillage                    | 8'000   |                |

## Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

|                                      |                                                          |         |                  |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------|------------------|
| <b>28</b>                            | <b>Aménagements intérieurs 2</b>                         |         | <b>226'120</b>   |
| 281.0                                | Chapes                                                   | 12'810  |                  |
| 281.5                                | Dallage en pierre artificielle                           | 41'270  |                  |
| 281.6                                | Carrelages                                               | 10'940  |                  |
| 281.7                                | Revêtements de sols en bois                              | 0       |                  |
| 281.9                                | Plinthes                                                 | 1'000   |                  |
| 282.4                                | Faïences                                                 | 16'270  |                  |
| 283                                  | Faux plafonds                                            | 88'030  |                  |
| 285                                  | Traitement des surfaces intérieures                      | 46'800  |                  |
| 286                                  | Assèchement du bâtiment                                  | 4'000   |                  |
| 287                                  | Nettoyage du bâtiment                                    | 5'000   |                  |
| <b>3</b>                             | <b>Equipements d'exploitation</b>                        |         | <b>60'000</b>    |
| <b>35</b>                            | <b>Installations sanitaires</b>                          |         | <b>60'000</b>    |
| 358                                  | Agencements de cuisine                                   | 60'000  |                  |
| <b>4</b>                             | <b>Aménagements extérieurs</b>                           |         | <b>19'280</b>    |
| <b>41</b>                            | <b>Constructions</b>                                     |         | <b>18'280</b>    |
| 411                                  | Travaux de l'entreprise de maçonnerie                    | 18'280  |                  |
| <b>44</b>                            | <b>Installations</b>                                     |         | <b>1'000</b>     |
| 443                                  | Installations électriques                                | 1'000   |                  |
| <b>5</b>                             | <b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>            |         | <b>575'140</b>   |
| <b>50</b>                            | <b>Frais de concours</b>                                 |         | <b>2'230</b>     |
| 500                                  | Frais de concours                                        | 530     |                  |
| 501                                  | Rétribution jury                                         | 1'700   |                  |
| <b>51</b>                            | <b>Autorisations, taxes</b>                              |         | <b>10'000</b>    |
| 511                                  | Autorisations, gabarits, taxes                           | 5'000   |                  |
| 512                                  | Taxes de raccordement                                    | 5'000   |                  |
| <b>52</b>                            | <b>Echantillons, maquettes, reproductions, documents</b> |         | <b>23'000</b>    |
| 521                                  | Echantillons, essais de matériaux                        | 3'000   |                  |
| 524                                  | Reproduction de documents, tirages, héliographies        | 19'000  |                  |
| 525                                  | Documents promotionnels, plaquettes                      | 1'000   |                  |
| <b>56</b>                            | <b>Autres frais secondaires</b>                          |         | <b>87'310</b>    |
| 561                                  | Frais de surveillance par des tiers                      | 5'000   |                  |
| 564                                  | Expertises                                               | 1'500   |                  |
| 566                                  | Pose de la première pierre, bouquet, inauguration        | 7'000   |                  |
| 568                                  | Panneaux publicitaires                                   | 5'000   |                  |
| 569                                  | Divers                                                   | 68'810  |                  |
| <b>58</b>                            | <b>Comptes d'attente provisions et réserves</b>          |         | <b>96'600</b>    |
| 583                                  | Réserves pour imprévus (7.93 %)                          | 96'600  |                  |
| <b>59</b>                            | <b>Comptes d'attente pour honoraires</b>                 |         | <b>356'000</b>   |
| 591                                  | Architecte                                               | 250'000 |                  |
| 592                                  | Ingénieur civil                                          | 15'000  |                  |
| 593                                  | Ingénieur électricien                                    | 10'000  |                  |
| 594                                  | Ingénieur en CV et conditionnement d'air                 | 40'000  |                  |
| 595                                  | Ingénieur en installations sanitaires                    | 10'000  |                  |
| 596.3                                | Physicien des constructions                              | 1'000   |                  |
| 596.4                                | Acousticien                                              | 2'000   |                  |
| 596.9                                | Ingénieur désamiantage                                   | 11'000  |                  |
| 597                                  | Ingénieur en sécurité                                    | 10'500  |                  |
| 599.5                                | Cuisiniste                                               | 6'500   |                  |
| <b>COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION</b> |                                                          |         | <b>1'792'730</b> |

SÉANCE DU 18 MARS 2015 (après-midi)  
Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

5061

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 % **143'418**  
appliquée sur les CFC 1 à 5

|                                                      |         |                  |
|------------------------------------------------------|---------|------------------|
| <b>COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC</b>             |         | <b>1'936'148</b> |
| <b>6 Frais administratifs et financiers</b>          |         | <b>176'346</b>   |
| 61 Prestations du personnel pour les investissements |         | 96'807           |
| (5 % du coût total de la construction TTC)           |         |                  |
| 62 Intérêts intercalaires                            |         | 38'118           |
| <u>2.5 % x 2'032'857 x 18 mois</u>                   |         |                  |
| <u>2 x 12</u>                                        |         |                  |
| 63 Fonds d'art contemporain                          |         | 41'421           |
| 2 % de (CFC 05 à 9 + TVA + CFC 61 et 62)             |         |                  |
| <b>COÛT GÉNÉRAL DE LA CONSTRUCTION TTC</b>           |         | <b>2'112'494</b> |
| <b>A déduire</b>                                     |         | <b>250'000</b>   |
| Crédit d'étude PR-1002/1 voté le 15 janvier 2013     | 250'000 |                  |
| <b>TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ</b>                       |         | <b>1'862'494</b> |
| <b>TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ ARRÊTÉ À</b>              |         | <b>1'862'500</b> |

**CREDIT II Travaux liés à l'exploitation (inchangé)**

| CFC                                             | Libellé | Montant | Montant        |
|-------------------------------------------------|---------|---------|----------------|
| <b>2 Bâtiment</b>                               |         |         | <b>93'220</b>  |
| 23 Installations électriques                    |         |         | 18'500         |
| 233 Lustrerie                                   |         | 18'500  |                |
| 27 Aménagements intérieurs 1                    |         |         | 74'720         |
| 273 Menuiserie                                  |         | 74'720  |                |
| <b>3 Equipements d'exploitation</b>             |         |         | <b>125'000</b> |
| 35 Installations sanitaires                     |         |         | 125'000        |
| 358 Agencements de cuisine                      |         | 125'000 |                |
| <b>5 Frais secondaires et comptes d'attente</b> |         |         | <b>102'740</b> |
| 58 Comptes d'attente provisions et réserves     |         |         | 10'900         |
| 583 Réserves pour imprévus                      |         | 10'900  |                |
| 59 Comptes d'attente pour honoraires            |         |         | 91'840         |
| 591 Architecte                                  |         | 70'840  |                |
| 593 Ingénieur électricien                       |         | 2'000   |                |
| 594 Ingénieur en CV et conditionnement d'air    |         | 3'000   |                |
| 595 Ingénieur en installations sanitaires       |         | 2'000   |                |
| 597 Ingénieur en sécurité                       |         | 1'000   |                |
| 599.5 Cuisiniste                                |         | 13'000  |                |
| <b>9 Ameublement et décoration</b>              |         |         | <b>97'700</b>  |
| 90 Ameublement et décoration                    |         |         | 67'650         |
| 901 Equipements de vestiaires et rayonnages     |         | 4'800   |                |
| 903 Mobilier courant                            |         | 62'850  |                |
| 91 Luminaires                                   |         |         | 16'500         |
| 910 Luminaires                                  |         | 16'500  |                |
| 92 Textiles                                     |         |         | 10'750         |
| 920 Textiles                                    |         | 10'750  |                |
| 93 Appareils, machines                          |         |         | 300            |
| 931 Extincteurs                                 |         | 300     |                |

# SÉANCE DU 18 MARS 2015 (après-midi)

## Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

|                                                                     |                                                          |                |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------|
| <b>95</b>                                                           | <b>Signalisation</b>                                     | 2'500          |
| 950                                                                 | Signalisation                                            | 2'500          |
| <b>COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION</b>                                |                                                          | <b>418'660</b> |
| Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 %<br>appliquée sur les CFC 1 à 5 |                                                          | <b>33'493</b>  |
| <b>COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC</b>                            |                                                          | <b>452'153</b> |
| <b>6</b>                                                            | <b>Frais administratifs et financiers</b>                | <b>22'608</b>  |
|                                                                     | Frais administratifs et financiers                       |                |
| <b>61</b>                                                           | <b>Prestations du personnel pour les investissements</b> | 22'608         |
|                                                                     | (5% du coût total de la construction TTC)                |                |
| <b>COÛT GÉNÉRAL DE LA CONSTRUCTION TTC</b>                          |                                                          | <b>474'761</b> |
| <b>TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ</b>                                      |                                                          | <b>475'000</b> |

### Délais de réalisation

|                                                |                                                            |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Etudes techniques et architecturales           | février à décembre 2013                                    |
| Dépôt de l'autorisation de construire          | janvier 2014                                               |
| Autorisation de construire délivrée            | 19 septembre 2014                                          |
| Dépôt du crédit de réalisation                 | février 2014                                               |
| Obtention probable du crédit de réalisation    | mars 2015                                                  |
| Départ des locataires                          | 3 mois après l'entrée<br>en force du crédit<br>(août 2015) |
| Début des travaux (lié à la votation de la PR) | septembre 2015                                             |
| Durée du chantier                              | 12 mois                                                    |
| Fin de chantier envisagée                      | octobre 2016                                               |
| Ouverture du café-restaurant                   | hiver 2016-2017                                            |

### Référence aux plans financiers d'investissement

Cet objet était prévu sous le N° 020.025.04 du 9<sup>ème</sup> plan financier d'investissement 2014-2025 pour un montant de 1'700'000 francs.

Il est inscrit au 10<sup>ème</sup> plan financier d'investissement 2015-2026 sous le N°020.025.04 pour un montant de 2'463'000 francs.

### Fixation des loyers après travaux (inchangé)

7,5 % du chiffre d'affaires brut, hors TVA.

Le loyer ne pourra pas être inférieur à CHF 216'000.- par année, soit CHF 18'000.- par mois.

### Budget de fonctionnement (inchangé)

Le fonctionnement courant est à la charge du futur exploitant.

### Charges financières annuelles

Délibération I (nouveau)

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 2 % et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 113'900 francs.

SÉANCE DU 18 MARS 2015 (après-midi)  
Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

5063

Délibération II (inchangé)

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 2 % et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 52'880 francs.

**Validité des coûts** (inchangé)

Les prix indiqués dans le chapitre "Estimation des coûts" sont ceux du mois de novembre 2013 et ne comprennent aucune variation.

**Valeurs statistiques** (inchangé)

Les indications statistiques n'ont pas de valeur sur un objet de ce type (taille, programme, équipements techniques).

**Autorisation de construire**

L'autorisation de construire a été délivrée le 19 septembre 2014 par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. Aucun recours n'ayant été déposé, l'autorisation est valable depuis fin octobre 2014.

**Service gestionnaire et bénéficiaire** (inchangé)

Le service gestionnaire du crédit de construction est la Direction du patrimoine bâti.  
Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver les projets de délibérations modifiés ci-après :

**PROJET DE DÉLIBÉRATION I AMENDÉ (nouvelle teneur)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*décide :*

*Article premier* - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1'862'500 francs destiné à la rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille N° 25, section Genève-Cité.

**Art. 2** - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1'862'500 francs.

**Art. 3** - Un montant de 41'421 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

**SÉANCE DU 18 MARS 2015 (après-midi)**  
**Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville**

**Art. 4** - La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 15 janvier 2013 de 250'000 francs (PR- 1002/1, N° PFI 020.025.01), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2036.

**PROJET DE DÉLIBÉRATION II (inchangé)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*décide :*

*Article premier* - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 475'000 francs destiné à l'équipement de la cuisine et du mobilier du nouveau café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille N° 25, section Genève-Cité.

**Art. 2** - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 475'000 francs.

**Art. 3** - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

**Le président.** Le bureau a décidé de distribuer ce document aux chefs de groupe, puis sur demande, si c'est nécessaire, et de rouvrir la liste des prises de parole pour que chacun puisse s'exprimer sur cet amendement. Je passe la parole à M. Alain de Kalbermatten.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Merci, Monsieur le président. En préambule, nous disions vouloir éviter l'émotion dans ce débat; or, nous sommes pétris de pathos et je trouve cela regrettable. Nous sommes saisis d'une proposition de rénovation, que le bien dont nous parlons mérite, c'est sûr, mais pas à ce coût-là. C'est une évidence. Les 2 millions de francs demandés par M. Pagani sont exagérés et les 200 000 francs de l'accord proposé par le privé ne sont pas plus réalistes pour mettre cet établissement public aux normes.

Nous sommes bien sûr déçus par l'amendement déposé par le Conseil administratif. Une économie de 100 000 francs, c'est peu. Cependant, il y a une petite fenêtre. Elle vaut 100 000 francs, mais, lorsque nous l'examinerons en commission des travaux et des constructions, ce que je demande formellement, nous parviendrons peut-être à l'élargir en grattant davantage pour arriver à l'essentiel, comme cela a été dit précédemment.

Aujourd'hui, il est vraiment important que nous dénudions cet objet de toute émotion et que nous revenions à des considérations purement techniques. C'est ce qu'on nous demande. Nous ne sommes pas les régisseurs; la régie, c'est le Conseil administratif, si j'ose dire, qui doit prendre ses responsabilités. Nous sommes là pour «donner de l'argent», entre guillemets, soit pour accorder une autorisation de dépenser en vue de maintenir un bien solide et pérenne pour la collectivité et pour les gens qui sont usagers de cet établissement.

Restons calmes et renvoyons tout cela en commission des travaux et des constructions. Nous pouvons aller au-delà d'une économie de 100 000 francs en enlevant l'aspect architectural et en restant uniquement focalisés sur les normes. Nous insisterons sur ce point en commission où je vous enjoins, chers collègues, de renvoyer la proposition. Il faut rester pragmatiques et cesser le débat maintenant. C'est le plus sage.

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG).** J'ai écouté attentivement les propos de notre magistrat tout à l'heure concernant le café du Reculet, cité en bon exemple du respect du petit indépendant et du petit commerçant de quartier. L'inconvénient est que j'ai suivi et soutenu ce dossier: exactement comme M. Glauser, M. Garcia devait être viré parce qu'il avait osé demander des travaux. Cela tombe sous le coup de l'article 271 du Code des obligations, qui prévoit l'annulation d'un congé s'il contrevient à la bonne foi, ce qui est une jolie litote pour désigner précisément la mauvaise foi.

Ce qui est étonnant, c'est qu'il a été répondu par la négative à M. Glauser chaque fois qu'il a demandé des travaux. Comme d'habitude, on n'entretient pas le patrimoine de la Ville; après quoi, il faut rénover à grands frais. Toutefois, selon le copinage ou la situation, l'exploitant est viré ou non. Il y a jurisprudence, si je ne m'abuse, lorsqu'on compare la situation à celle du café Papon ou de l'Alhambar, où il n'a pas été nécessaire d'éjecter l'exploitant pour effectuer des travaux.

Il est vraiment choquant que la réponse faite à M. Glauser, qui a demandé un entretien de ce bâtiment durant des années, ait été une résiliation de bail lorsqu'il s'est montré un peu trop querulent, que les travaux devenaient urgents et qu'il a fait intervenir les services officiels – car c'est à sa demande que les inspections ont eu lieu. Étonnamment, M. Garcia avait reçu exactement la même réponse lorsqu'il exigeait des travaux à la suite d'inondations dans son établissement provenant du voisin du dessus. Ce sont donc vraiment des pratiques voyous et courantes de la Gérance immobilière municipale (GIM). On ne peut pas appeler cela autrement, puisqu'il ne s'agit pas d'un seul cas.

Il est encore plus étonnant, dans le cas de M. Glôzu, dont l'établissement dispose d'un carrelage en parfait état, qu'on veuille le remplacer à grands frais par du parquet. Si c'est cela, le professionnalisme, je crois franchement qu'il faut peut-être consulter un dictionnaire et s'informer quant à la signification réelle de ce terme. Encore une fois, la Ville démontre qu'elle est incapable de gérer des commerces, qu'elle se mêle de domaines où elle n'est pas professionnelle et que cela sent malheureusement le copinage, puisque l'exploitant doit être éjecté de son commerce ou non selon que cela entre dans les bonnes grâces des personnes chargées de traiter les dossiers.

Pour cette raison, je confirme encore une fois que le Mouvement citoyens genevois n'acceptera pas cette proposition.

**Le président.** Merci, Madame Luiset. Plusieurs conseillers municipaux réagissent au caractère outrancier des propos qui sont tenus et je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'essayer de les modérer. On n'entend pas toujours tout, ici, au perchoir; j'en suis désolé. C'est à vous que je parle, Madame Luiset, et vous ne m'écoutez pas. Auparavant, M. Wisard a également usé de propos qui, je pense, dépassaient sa pensée.

*M. Alexandre Wisard (Ve).* Non, non.

**Le président.** Je donne la parole à M. le conseiller municipal Tobias Schnebli.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Merci, Monsieur le président. Je voulais aussi intervenir sur ces dérapages de langage. Le mot «voyou» est tombé à plusieurs reprises, comme les mots «mensonge» et «menteur» au sujet du SCAV, prononcés par les bancs d'en face. J'invite les préopinants qui ne voulaient pas admettre la véracité de mes propos à lire la page 9 du rapport écrit par M. Wisard, un opposant à la rénovation: «(...) en cas de refus de la proposition», celle dont nous discutons ce soir, «le SCAV ne va pas attendre de nouveau cinq années pour que des mesures soient prises. Des travaux devront être réalisés dans l'année.» C'est ce que j'ai répété ici.

Je reviens sur une question de fond, évoquée par le rapporteur et intervenant des Verts, M. Wisard, ainsi que par le préopinant du Parti libéral-radical, M. Dossan. Ce dernier disait que la Ville ne devrait pas être propriétaire d'établissements publics. C'est le credo libéral pur: laissons faire le marché! Mais il se passera exactement ce que M. Wisard a décrit: le café Cristallina et le restaurant des Beaux-Arts n'étaient pas propriété de la Ville... Ils ont été livrés au libre marché, même si nous avons essayé de nous opposer à leur fermeture. Il est nécessaire et précieux de garder la propriété d'établissements qui font partie du patrimoine culturel de la Ville, comme le café de l'Hôtel-de-Ville. Nous pouvons encore discuter de la rénovation voulue, mais, si nous laissons faire le marché, comme les libéraux le souhaitent, ces établissements disparaîtront tous!

Du moment que nous avons cette responsabilité, en l'occurrence pour le café de l'Hôtel-de-Ville, il faut gagner notre pari: installer un café-restaurant dans un lieu qui fait partie du patrimoine, dans une maison adjacente à la Maison Tavel, avec deux systèmes de ventilation, l'un pour la cuisine, l'autre pour les clients. Avec un seul système, vous courez le risque, en cas de feu, que celui-ci se projette sur les gens en train de manger. Ce sont des éléments de base à considérer.

Cette mise aux normes ne coûte pas rien, effectivement, mais nous ne pourrions pas faire de miracle en commission, puisque la proposition y sera renvoyée, si j'ai bien compris la majorité qui se dessine ce soir. Essayons de discuter de toutes les contraintes qui se posent au maintien de l'établissement dans la durée! Pour l'esprit du lieu, la durée ne se limite pas à l'envie de l'actuel gérant d'exploiter le restaurant. Un jour, il prendra peut-être une retraite bien méritée, même s'il compte d'autres établissements en Vieille-Ville. Lorsqu'il cessera son activité, ce restaurant devra continuer à remplir sa fonction de carte de visite de Genève, de la Vieille-Ville et même de ce parlement, puisque c'est le café qui en est le plus proche. Il faut prendre cette responsabilité-là. Ma foi, s'il faut passer encore une fois en commission, nous y passerons. La conclusion du SCAV reste valable de toute manière: la fermeture de l'établissement interviendra cette année pour un assainissement qui est on ne peut plus nécessaire.

**M. Guy Dossan (LR).** Je reprends la parole parce que je ne peux pas laisser passer certaines choses. Nous sommes tous d'accord avec l'idée de faire des travaux; je l'ai dit en préambule tout à l'heure. Nous avons bien compris qu'il fallait les faire, mais pas n'importe comment, ni à n'importe quel prix. Là, on peut discuter.

Une proposition de décoration nous est déjà soumise et cela me dérange! Je vous rappelle ce que M. Bozkurt disait tout à l'heure: le projet comprend les textiles, la lustrerie, le mobilier courant... Alors comment ne pas penser qu'on essaie de créer un restaurant pour une personne déjà désignée? Car on restreint le choix de l'exploitant futur en décidant de la décoration. Excusez-moi, Monsieur le conseiller administratif, même si vous n'êtes pas le seul responsable dans cette histoire, puisqu'elle touche plusieurs départements, nous avons vraiment l'impression que la rénovation a été établie en fonction du futur titulaire du fermage. Je reconnais que nous nous en sommes peu préoccupés en commission; nous n'y avons pas pensé. Mais à y regarder de plus près, en constatant que la décoration est quasiment déjà décidée, il y a quand même anguille sous roche.

Un autre élément me...

*M. Alexandre Wisard (Ve).* ... te fait tomber les chaussettes?

*M. Guy Dossan.* ... me fait tomber les chaussettes, comme M. Wisard le dit, pour employer mon expression favorite. Monsieur Pagani, lorsque vous déposez des amendements à une proposition dans cette enceinte, il faut en général les accepter sur le siège. Et là, tout à coup, pour un modeste amendement de 100 000 francs, il faut se dépêcher de renvoyer le rapport à la commission des travaux et des constructions.

Vous n'ôtez donc pas de l'idée du Parti libéral-radical que c'est une basse manœuvre électorale. Si ce soir nous refusons le crédit de rénovation de ce restaurant, si le projet est mauvais, ce n'est pas notre faute. C'est la vôtre et celle de votre administration, Monsieur le conseiller administratif. Si nous ne le refusons pas et que nous acceptons de renvoyer le tout en commission, vous êtes tranquille pour les élections, puisque le projet n'en ressortira pas avant les élections du Conseil administratif et la formation du prochain Conseil municipal. Pour 100 000 francs, que nous expliquera-t-on? Qu'on enlèvera des portes palières? Vous ne nous ôtez pas de l'idée que vous cherchez à gagner du temps.

J'ai entendu mon préopinant du Parti démocrate-chrétien dire que la commission s'occupera de trouver des économies. Alors, ça! Il n'est pas question que la commission des travaux et des constructions ou ses membres commencent à faire

le travail du Conseil administratif et de son administration pléthorique. L'amendement propose une économie de 100 000 francs; s'il est renvoyé à la commission, tant mieux pour vous, mais nous ne ferons pas le travail de l'administration: nous y parlerons de cet amendement et de rien d'autre! En tous les cas, ce soir, le groupe libéral-radical refusera le renvoi en commission et refusera la proposition de crédit, comme il l'a déjà fait en commission.

**Le président.** Merci, Monsieur Dossan. L'amendement du Conseil administratif a normalement été distribué à tous les chefs de groupe et quelques copies sont disponibles sur la table des rapporteurs. (*Brouhaha.*) Je ne sais pas très bien quelle est la cause de cette agitation soudaine, Mesdames et Messieurs, mais je désire passer la parole à M. le conseiller administratif Rémy Pagani et je vous remercie de votre attention.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je ne reviendrai pas sur ce que M. Schnebli a dit, car il était au cœur du sujet en ce qui concerne la ventilation. Je pourrais prendre d'autres exemples patrimoniaux de sécurité qui sont établis dans le rapport. J'aimerais revenir sur deux points assez paradoxaux.

D'abord, concernant l'attribution ou pas du fermage, Mesdames et Messieurs, vous me dites que nous sommes allés jusqu'à mettre les couverts sur les tables. Non! Nous sommes allés jusqu'à faire en sorte que le gérant de cet établissement – M. Glôzu ou un autre – puisse le faire fonctionner immédiatement après les travaux. Si vous m'obligez à enlever des éléments, nous devons choisir le gérant avant de commencer les travaux, comme pour le restaurant de la Perle du Lac. C'est le serpent qui se mord la queue! Vous nous traitez de «voyous» lorsque nous décidons d'attribuer le fermage avant de commencer les travaux et, lorsque nous vous disons que nous choisirons le gérant du fermage après les travaux, vous nous répondez que nous trichons et que nous avons déjà déterminé à qui il serait attribué. Non! En l'occurrence, pour le café de l'Hôtel-de-Ville, comme pour le restaurant de la Perle du Lac, pour lequel une proposition sera déposée le mois prochain, nous avons décidé de faire en sorte de mettre les locaux à disposition *a minima*, de façon à ce que n'importe quel entrepreneur – si j'ose dire – puisse entrer dans ces établissements immédiatement après les travaux.

Pour illustrer le second problème, lui aussi paradoxal, je vous rappelle l'affaire du restaurant du parc des Eaux-Vives. Vous aviez reproché à mes prédécesseurs de conclure des arrangements, à savoir des réductions de loyer, pour s'exonérer d'un certain nombre de travaux. Je m'interdis de faire ce genre de choses, Monsieur Dossan. Or, aujourd'hui, ce que vous nous proposez, en suggérant qu'on se mette d'accord avec le prochain gérant sur la base d'une

réduction de loyer, ne va pas. (*Remarques.*) Ce n'est peut-être pas vous qui l'avez dit, mais quelqu'un d'autre. Nous devons prendre en charge l'ensemble de la problématique et identifier combien elle coûte, plutôt que de passer des arrangements pour réduire le loyer futur et s'exonérer des frais usuels. C'est d'ailleurs ce que M. Glôzu proposait. Il n'est pas de bonne politique de botter en touche en accordant des réductions de loyer pendant dix ans pour arriver à un coût des travaux de 500 000 francs. Pas plus que d'attribuer le fermage avant ces travaux, sans quoi nous rencontrerons les mêmes problèmes que pour le restaurant de la Perle du Lac. Voilà, c'était une mise au point.

Quant à la perte de recettes de 500 000 francs relevée par M. Wisard, je souligne que, si nous appliquons le plan B du gérant actuel, pour ne pas le nommer, la perte de loyer sur dix ans sera conséquente. Et celle-ci aussi devrait entrer dans votre bilan financier.

**Le président.** Merci, Monsieur Pagani. Le bureau a décidé de clore la liste des demandes de parole. Il reste neuf intervenants. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Marc-André Rudaz.

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Merci, Monsieur le président. Comme vous avez avisé nos collègues de ne pas traiter nos magistrats de différents noms d'oiseaux, je veillerai moi-même, en tant que membre du bureau, à ne pas le faire.

Cela dit, cet amendement de neuf pages déboule tout à coup en pleine discussion de ce Conseil municipal, alors qu'il était prévu pour le 3 mars 2015. D'aucuns auraient pu l'étudier avant. Franchement, le fait qu'il arrive maintenant revient à se moquer du monde. Si nous devons lire et étudier neuf pages maintenant, je ne sais pas si nous en aurons fini ce soir si nous voulons faire le travail correctement.

Nous ne renverrons pas la proposition en commission pour étudier votre amendement, Monsieur le magistrat, car vous savez très bien ce que vous faites: de la politique. Je souhaiterais que vous fassiez également de la gestion. Nous dirons non à cette proposition et à son renvoi. À titre personnel, je trouve que, si on ne sait pas gérer un commerce, on ferait mieux de le vendre. C'est tout ce que j'ai à dire. (*Brouhaha.*) Il ne faut pas s'occuper de commerce si on n'est pas commerçant. Il faut laisser ça à des gens plus compétents. Voilà, bonsoir!

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Monsieur le président, l'objet de mon intervention, au nom de mes collègues socialistes, n'est pas de rouvrir le débat, car notre groupe a compris qu'il était clos. Il ne devrait donc pas y avoir d'autres prises de parole.

Je tenais à dire que nous avons été extrêmement choqués. M. Wisard a affirmé que le Conseil administratif avait un comportement de «voyous» et, certes, celui-ci, représenté ici par M. Pagani, peut répondre et il l'a fait, je crois. Mais, après cela, nous avons entendu M<sup>me</sup> Luiset dire que la GIM avait des «pratiques voyous», je cite. Le groupe socialiste s'élève très clairement contre de tels propos, car ils impliquent des collaborateurs et des collaboratrices de la GIM. Ce genre de propos a un caractère pénal et nous devrions avoir au moins le sens de nos responsabilités dans nos propos, quelles que soient nos options politiques pour défendre ou non ce crédit de rénovation.

Monsieur le président, le groupe socialiste vous demande que les auteurs de ces propos les retirent. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). J'ai particulièrement apprécié les propos de notre préopinant, M. Wisard. Il a su décrire exactement ce qui se passe dans notre bonne ville depuis les décennies durant lesquelles la gauche a été majoritaire dans ce plénum. Je vous avoue franchement que j'ai été émue. J'avais presque les larmes aux yeux (*commentaires*) alors que ces bons souvenirs me revenaient, liés aux endroits merveilleux qui ont disparu simplement à cause d'une mauvaise gestion.

Certains veulent tout contrôler et distribuer ensuite à d'autres les lieux que l'on a rénovés ou dont on a fait partir les occupants, pour une raison ou une autre. Cela a été le cas à la rue du Vélodrome, par exemple, où tous les artisans ont disparu. Ces méthodes-là, si on ne peut pas dire que ce sont des méthodes de voyous, alors je dirais que ce sont des méthodes de voyelles. Plaiguez-vous si cela peut vous faire plaisir, mais c'est le cas.

Le Mouvement citoyens genevois et la droite en général trouvent qu'il faut défendre la liberté en général. La liberté de contracter et d'entreprendre doit être respectée. Lorsque ce n'est pas le cas, on arrive à des situations absurdes. Notre bonne ville, où il y avait des bistrots partout, s'est littéralement vidée. Lorsqu'on se promène le soir, il n'y a pas âme qui vive, pas plus que le week-end. Ces lieux en deviennent anxiogènes.

Ce qui me choque aussi terriblement, et peut-être davantage, même si ce n'est pas dans le même ordre d'idée, c'est que ces travaux auraient pu être faits avec l'actuel tenancier comme garant du paiement. Il a déposé un dossier où il se disait prêt à assumer les travaux de mise aux normes; je l'ai vu à la commission des pétitions, où nous l'avons étudié. Il était prêt à les assumer! La Ville de Genève n'avait pas à sortir un sou; elle devait seulement laisser œuvrer un entrepreneur qui donne du travail à 20 personnes. On nous propose maintenant une réduction de 109 000 francs sur 1,9 million de francs de travaux. Excusez-moi, mais c'est de la roupie de sansonnet! Cela ne sert à rien. Nous refuserons la proposition.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). J'ai regardé cet amendement qu'on nous a transmis tout à l'heure. Au-delà du montant, il faut voir de quoi il s'agit. La véritable économie, trouvée sur un total de 2,45 millions de francs environ, soit l'addition des deux crédits contenus dans la proposition PR-1062, s'élève en réalité à 68 000 francs – 68 000 francs! Ce sont des cacahuètes. Si on ne peut pas trouver plus sur un montant pareil, c'est qu'il y a bien un problème de programme dans la rénovation de cet établissement, parce que les 40 000 francs restants qui nous amènent aux 108 000 francs consistent en une diminution des divers et imprévus. Laissez-moi rire! Il s'agit de faire passer la pilule au Conseil municipal. Ce n'est pas sérieux.

Nous ne voulons pas que l'établissement soit fermé pendant les travaux. On nous annonce douze mois de travaux, mais, à lire votre amendement, Monsieur le magistrat, que je n'ai plus dans les mains, on parle d'une réouverture prévue en 2016, voire en 2017! C'est dans votre propre document, celui que vous nous avez transmis. Ce ne serait donc plus un an de fermeture, mais deux ans! Non, tout ça n'est pas sérieux.

Nous refuserons bien entendu ce crédit et ces amendements. Nous ne voulons pas d'un renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions. Il n'a pas de sens! Nous recommencerons la saga en pensant sauver le projet parce qu'une économie de 68 000 francs a été trouvée, en renonçant à certains travaux, comme le remplacement du carrelage dans la salle du restaurant, et j'en passe. Ce n'est pas la bonne solution.

Le magistrat a évoqué l'attribution des fermages en Ville de Genève et nous sommes obligés d'y revenir. Je ne sais pas comment on doit les qualifier... Je me souviens du restaurant de la Perle du Lac, qui a été évoqué, où le fermage était attribué dès le début à un restaurateur d'Annemasse. Super! On adore Annemasse. Le résultat est que ce projet a plongé au Conseil municipal. On a parlé de la double cuisine... Je suis sûr qu'il reviendra avec une cuisine en moins, mais ce sera la même chose: cela restera un projet trop cher.

Et l'Alhambra? Parlons de l'Alhambra! Je me souviens des débats qui ont eu lieu ici. Il était écrit dans l'un des objets le concernant qu'il fallait à tout prix réattribuer l'Alhambra au couple qui l'exploitait – enfin, je ne sais pas; dans la vie civile, cela ne me regarde pas –, disons aux deux tenanciers de l'époque. Avant les travaux, il fallait absolument leur retrouver un établissement. Et M. Pagani nous expliquait la saga de toutes ses démarches pour leur trouver un point de chute. (*Brouhaha.*) Dans l'intervalle, les travaux ont pris un certain temps... On leur avait proposé le pavillon de l'île Rousseau, c'est ça? Je ne me rappelle plus.

*M<sup>me</sup> Mireille Luiset* (MCG). Non, non. C'est fermé.

## Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

*M. Daniel Sormanni.* Ah, un établissement de plus qui est désert, alors qu'il marche bien! Sans parler de tout ce qui s'est aussi passé au restaurant La Potinière...

En l'occurrence, pendant les travaux à l'Alhambra, ce couple de restaurateurs a explosé: l'un est allé ailleurs – je crois bien qu'il est à La Potinière – et l'autre retournera à l'Alhambra, apparemment, comme vous venez de l'annoncer, Monsieur Pagani. Il s'agit de M<sup>me</sup> Baud; je ne sais pas si elle est de votre famille, Monsieur le président.

Je trouve ces attributions de fermage assez curieuses. Elles ne sont jamais claires. Est-ce une politique du copinage? J'espère que non, mais, plus on va de l'avant, plus on a des doutes. Cette façon d'aborder les choses pose véritablement des problèmes. Surtout, elle fait rater la réattribution par la Ville de la gestion des établissements à d'autres tenanciers après rénovation, à peu près neuf fois sur dix. Si vous voulez reproduire ce schéma encore une fois au café de l'Hôtel-de-Ville, comme vous semblez en prendre le chemin, nous ne participerons pas à cette débâcle. Nous refuserons la proposition de crédit sans renvoi à la commission des travaux et des constructions.

**M. Pierre Scherb** (UDC). Un représentant des bancs d'en face nous recommandait de terminer la lecture du rapport, en particulier la page 9, où on peut effectivement lire que des travaux devront être réalisés dans l'année. J'aimerais simplement renvoyer le compliment à la personne concernée, qui se reconnaîtra. Elle ne devrait pas s'arrêter en si bon chemin et tourner la page... On peut lire en page 10, pour citer les propos de M. Pagani, qu'«il sera difficile pour la Ville de Genève de faire quelque chose de substantiel en 2015 dans le bâtiment du café. Tous travaux conséquents devront faire l'objet d'une autorisation de construire, avec les délais sympathiques qui vont avec.» Il n'y aura donc pas de fermeture cette année.

Puisque j'ai la parole, j'en profite pour rappeler que M. Glauser avait lui-même offert de participer aux travaux à hauteur de 250 000 francs et que cette offre n'a pas été prise en compte. Nous ne voyons pas pourquoi il revient toujours à la Ville de payer, ni pourquoi on n'a pas envisagé là de collaboration avec les privés.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Beaucoup de choses ont été dites, mais certaines méritent d'être redites. Oui, la Ville possède un établissement mis en fermage qui n'a pas été rénové depuis longtemps. Oui, le SCAV a demandé que certaines rénovations soient faites. Non, il n'a pas demandé tout ce qui est contenu dans la

proposition. Enfin, quelle que soit la personne qui exploite les lieux, et je le dis en tant qu'entrepreneuse et indépendante, il est extrêmement regrettable de se servir d'une proposition de travaux pour donner son congé à quelqu'un qui fait gagner beaucoup d'argent à la Ville depuis trente, trente-cinq ans.

M. Wisard l'a très bien dit: le café Papon a été rénové par l'Etat sans mettre personne au chômage. Si nous acceptons cette proposition, ce que le Parti libéral-radical ne fera pas, 20 personnes partiront provisoirement au chômage. Je dis «provisoirement» parce que j'espère que des personnes qui ont une telle expérience retrouveront facilement un emploi, mais elles ne peuvent en tout cas pas entrer dans le cadre de l'amendement de M. Schnebli, car, de toute façon, après une année de travaux, personne ne pourra reprendre ce personnel: il ne sera plus sur le marché du travail. Du moins, je l'espère grandement pour les intéressés.

Je ne comprends pas, mais peut-être M. Pagani pourra-t-il nous l'expliquer, comment ses services ont pu se vautrer royalement dans le projet du restaurant de la Perle du Lac et recommencer concernant le café de l'Hôtel-de-Ville. Pourquoi nous propose-t-on toujours de tout refaire entièrement, à un prix faramineux, alors que le SCAV a demandé une rénovation de la cuisine et de la ventilation? Pourquoi la Ville n'arrive-t-elle pas à mener des travaux en fermant un restaurant très provisoirement, voire en le faisant quand même travailler un minimum? Pourquoi la Ville profite-t-elle de cette proposition pour jeter un exploitant dehors, quel qu'il soit? Elle a fait la même chose avec les pavillons glaciers au bord du lac, il y a quelques années, lorsqu'elle a décidé de les changer, en allant les chercher une première fois je ne sais où et une seconde fois à Barcelone, avec un nouvel appel d'offres, tout cela pour se débarrasser gentiment des exploitants.

Là, on fait pareil. C'est toujours la même chose. Pourquoi crache-t-on sur de l'argent qui rentre? Car on n'a aucune promesse pour le futur! On ne sait pas qui reprendra l'établissement, ni si on continuera à gagner de l'argent ou si on en perdra. De toute façon, la Ville de Genève est extrêmement mal placée: elle n'arrive même pas à couvrir 97% de ses investissements – lisez le dernier *PME Magazine!* – et elle vit au-dessus de ses moyens. Ses travaux sont toujours estimés à des prix faramineux. Oui, il y a des normes de sécurité, mais on n'est pas toujours obligé de prendre la norme maximale, ni de tout faire en même temps, ni d'outrepasser tous les objectifs.

C'est un café-restaurant. Le SCAV nous demande de rénover la cuisine et la ventilation. Il ne nous demande pas de refaire la salle, ni de découvrir les fenêtres, ni de faire des rideaux... Et je peux continuer comme ça très longtemps. Franchement, nous apprécierions de disposer de propositions beaucoup moins chères.

**M. Alain de Kalbermatten** (DC). Pour clarifier la position du Parti démocrate-chrétien, je précise que nous continuerons à soutenir le renvoi de la proposition en commission des travaux et des constructions. Si ce renvoi n'est pas accepté par la majorité du Conseil municipal, nous refuserons ce crédit.

A titre personnel, j'ajoute que nous sommes censés être des gens responsables dans cette enceinte et voir un peu plus loin que le bout de notre nez. Nous devons faire les travaux. Les 200 000 francs contenus dans l'accord proposé par l'exploitant ne permettront pas de mettre cet établissement aux normes. Je vous place devant vos contradictions, chers collègues: vous voulez garder cet établissement, soit, et il en sera probablement ainsi ce soir, mais il n'est pas responsable de votre part de croire à cette histoire de diminution de coûts. Le bâtiment est historique et il mérite des travaux en sous-œuvre, induisant des coûts relativement lourds. Je le rappelle aux «techniciens» qui se sont exprimés jusqu'à maintenant, n'est-ce pas...

Le travail à faire pour la ventilation est colossal. Il doit permettre d'évacuer les odeurs de la cuisine. Il ne s'agit pas uniquement de changer l'appareillage et le mobilier de la cuisine. Nous ne parlons pas uniquement d'hygiène, mais également d'un problème de sécurité incendie. L'accumulation des graisses dans les canalisations est très dangereuse; il y a un réel risque de feu.

Mesdames et Messieurs, vous pouvez adopter cette attitude d'opportunisme électoral. Je peux le comprendre de la part de M. Wisard, qui ne se représente pas, mais nous devons nous montrer responsables. Nous avons la responsabilité de remettre cet établissement à niveau. Je ne suis pas là comme régisseur, pour dire qui devra occuper les lieux ou pas; j'ai la responsabilité d'assurer un minimum de sécurité à nos concitoyens et aux visiteurs de cet établissement. Vous ne voulez pas prendre cette responsabilité? Soit! Vous voulez vous bercer d'illusions sur la baisse des coûts? Ce n'est pas possible. Nous reviendrons probablement devant vous avec une proposition à un coût identique, mais ce sera bien plus tard. Les élections seront passées et je suis sûr que le niveau d'émotion sera beaucoup plus bas.

**M. Denis Menoud** (HP). Dans le projet d'amendement, puisque c'est cela qui est en jeu désormais, les 68 000 francs de frais en moins comprennent 6000 francs d'économie sur les toilettes. C'est sympa, on va installer des toilettes turques... Vraiment original! Pour un établissement de référence dans la Genève touristique, on économise 6000 francs sur des toilettes... Les bras m'en tombent! Et s'il n'y avait que ça...

Cet amendement présente l'intérêt de nous donner des chiffres, cette fois-ci. Je sais que M. de Kalbermatten, à qui je veux répondre, travaille dans la construction, lui aussi. Evidemment, il a une vision professionnelle, c'est-à-dire se payer

sur la bête! Reprenons donc ce qui est marqué. La démolition: 133 590 francs. Pour démolir quoi? Une cuisine? Même pas les toilettes, puisqu'on n'y touche pas. (*Remarques.*) Il y a beaucoup à casser dans le restaurant? Monsieur Wisard, chaque fois que je viens à la séance du Conseil municipal, je bois un verre chez Glauser depuis des années et des années. (*Remarques.*) C'est parce qu'ils nous font un café Starbucks, voilà ce qu'ils ne disent pas! Ils veulent «boboïser» la Vieille-Ville, comme c'est déjà amorcé, et le café. Et on continue... Les prix reflètent leur jeu.

Le poste des installations de chantier est très intéressant. Ces 26 000 francs servent à installer quoi? Une boîte à outils par-ci par-là, peut-être les toilettes du personnel, on veut bien l'admettre.

Les installations à courant fort doivent être changées pour 97 300 francs... Je suis étonné qu'il faille tout changer; cet établissement marchait bien.

Les installations de ventilation se montent à 141 000 francs. C'est vrai qu'elles sont chères, je le reconnais, mais l'exigence «légale», entre guillemets, posée par le SCAV équivaut à 141 000 francs. Voilà le montant à voter s'il y a urgence! Pas le reste.

Je ne parlerai pas de la tuyauterie sanitaire, à 32 420 francs: étant donné qu'on ne touche pas aux toilettes, je suis très étonné de ce prix pour refaire simplement les écoulements des machines à laver...

Je continue mon petit tour. Des faux plafonds! On a de superbes plafonds dans cet ancien bâtiment – c'est une grande chance d'avoir une belle hauteur de plafond – et que fait-on, sous prétexte de ventilation? On les rabote pour les bobos qui ne supportent pas les odeurs de cuisine, pour 88 030 francs. Est-ce utile, des faux plafonds, dans un immeuble historique comme celui-ci?

Je passe ensuite sur la pose de la première pierre et le bouquet, pour me concentrer sur la reproduction de documents et tirages, à 19 000 francs. Ah bon? En plus des 250 000 francs d'honoraires des architectes? Il ne faut pas oublier les honoraires, parce que ça douille.

Mais je n'ai pas fini. Il y a des tas de frais secondaires et des divers par-ci par-là. Si j'additionne tous les divers que j'ai pu voir dans cette proposition, à cette page et à celle d'après, j'arrive à 176 310 francs de frais divers... Là, on s'étonne et on aimerait bien savoir de quoi il s'agit.

Ensuite, chose très intéressante que je ne savais pas, cet immeuble du XVIII<sup>e</sup> siècle est truffé d'amiante. Il est truffé d'amiante, Mesdames et Messieurs! La preuve? C'est écrit dans l'amendement: il faut payer 46 480 francs en tout pour désamianter! On me dira où cet amiante insoupçonné se cache. M. Pagani ne le sait peut-être pas. Qui le sait? Personne ne le sait.

Je continue cette liste à la Prévert. On nous ajoute des coûts incompréhensibles: 96 807 francs de «prestations du personnel pour les investissements». Je ne sais pas ce que c'est. Ça ne peut pas être la main-d'œuvre, déjà comptée. On se pose des questions sur cet ajout.

Bref, on voit que le coût réel de l'ensemble n'est pas de 1,4 million, mais de 2 112 494 francs, desquels on a retranché 250 000 francs déjà dépensés pour un crédit d'étude, alors qu'on a besoin de 141 000 francs. Voilà le vrai prix. On délire! Ça part dans tous les sens, c'est la folie des grandeurs!

J'adore parler des honoraires d'architecte... Ils touchent 250 000 francs, auxquels s'ajoute un montant de 70 840 francs. Plus de 300 000 balles de frais pour quoi faire? Parce qu'il porte un crayon et qu'il dessine? Non, il emploie un stagiaire qui utilise AutoCAD. Ça coûte cher parce qu'il faut bien payer la BMW, le voilier et compagnie... On sait. L'ingénieur civil touche 15 000 francs. L'ingénieur électricien tire des câbles pour 10 000 francs. L'ingénieur en CV et conditionnement d'air perçoit 40 000 francs. Ce sont uniquement des honoraires, alors que ces coûts devraient normalement être compris dans le prix des travaux. Et on nous dit qu'on ne peut faire d'économies! M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, je vous vois dodeliner de la tête, mais construisez vous-même une maison et, un jour, lorsque vous aurez construit votre maison avec votre argent, vous réagirez différemment! (*Protestations.*)

*M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).* Adressez-vous au président!

**Le président.** Monsieur Menoud, s'il vous plaît! (*Brouhaha.*)

*M. Denis Menoud.* Ça fait ricochet. Vous êtes comme ça, Madame. (*Il dodeline de la tête.*) Ne tombez pas en pâmoison devant les chiffres que je cite!

**Le président.** Monsieur Menoud, adressez-vous à moi et ne montrez pas les gens du doigt, s'il vous plaît!

*M. Denis Menoud.* Et on rajoute par-ci par-là des frais administratifs et financiers, en plus de la construction, pour 22 608 francs. Des centaines de milliers de francs se surajoutent au total pour tuer l'esprit d'un des derniers bistrots de Genève!

Petite parenthèse: on a parlé du café Cristallina, mais il faut rappeler...

**Le président.** Il vous faudrait conclure, Monsieur Menoud.

*M. Denis Menoud.* Je conclus, Monsieur le président, pour répondre à ceux qui font des analogies avec le café Cristallina. Il faut rappeler qu'il appartenait à l'Hospice général. Si la Ville de Genève veut gérer ses arcades commerciales comme l'Hospice général le fait, on n'est pas sorti de l'auberge.

Que cette proposition aille ou non en commission, il est intéressant d'avoir des chiffres. C'est ce qu'on appelle être *addict*. Je comprends qu'une commission, à force de voir valser des millions de francs, n'y fasse même plus attention.

**Le président.** Il vous reste cinq secondes.

*M. Denis Menoud.* Une économie de 6000 francs sur les toilettes dans le cadre d'un projet à 2 millions de francs, pourquoi pas? C'est un choix politique, comme M. Pagni l'a dit. Eh bien, qu'il assume son choix!

**Le président.** Merci, Monsieur Menoud. Le bureau essaie de boucler le traitement de cet objet; nous en terminerons vraisemblablement après 19 h. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Guy Dossan.

**M. Guy Dossan (LR).** Merci, Monsieur le président. Je prends la parole pour revenir sur ce que M. Pagni a dit concernant mon intervention. J'ai eu l'impression qu'il affirmait que j'avais proposé qu'on magouille après les travaux avec le futur exploitant pour les rideaux, la décoration et autres... Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur le conseiller administratif. J'ai dit le contraire, à savoir que, à partir du moment où on décide de la couleur des rideaux, des textiles et de la lustrerie, on peut penser que le futur exploitant est déjà désigné. Il faut remettre ce que j'ai dit en contexte et non essayer de travestir mes propos.

**M. Rémy Pagni, conseiller administratif.** Cette affaire des fermages est extrêmement complexe. Nous en avons 120 et je n'ai pas entendu que l'ensemble de ces fermages posait des problèmes. Il y en a effectivement concernant les établissements que nous devons rénover. Je ne répéterai pas ce que M. de Kalbermatten a dit; je m'associe totalement à ses déclarations.

M. Menoud nous a fait une liste que je trouve très intéressante. Elle donne une vision concrète du coût de la construction. Toutes les personnes qui ont construit

ou rénové des immeubles ou des villas comprennent la démarche: ligne après ligne, on s'aperçoit du coût des choses et, une fois l'addition faite, on arrive au total indiqué. Je revendique le fait que la création de conditions de travail correctes pour les employés coûte ce prix-là dans un immeuble historique et patrimonial. Je prends la responsabilité de le dire. Il s'agit aussi, Monsieur Dossan, de mettre à disposition un restaurant en ordre de marche.

J'aimerais rappeler quelque chose, même si cela n'intéresse pas les populistes du Mouvement citoyens genevois qui font feu de tout bois. (*Protestations et huées.*) Je me suis battu sans l'appui de ce parti ni celui d'autres de la droite contre la désertification de notre centre-ville. Je vous rappelle la disparition du café-glacier Le Corso, du café Cristallina, ainsi que des restaurants Le Radar, Le Relais de l'Entrecôte et La Crémillère. Si la gauche ne s'était pas mobilisée avec moi pour empêcher la disparition de ces établissements par les plans d'utilisation du sol (PUS), que vous n'avez pas votés...

*M. Daniel Sormanni* (MCG). On a voté!

*M<sup>me</sup> Vera Figurek* (EàG). Vous n'étiez pas là!

**Le président.** S'il vous plaît, Monsieur Sormanni, Madame Figurek, arrêtez les invectives!

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* ... nous ne serions pas en train de discuter du maintien des restaurants dans notre centre-ville et dans les quartiers. (*Brouhaha.*) Ils sont aujourd'hui un bien matériel et immatériel de notre collectivité. Ce n'est pas vous qui avez défendu ici la modification du règlement général relatif aux PUS, c'est moi. Ce sont vos milieux qui ont été jusqu'au Tribunal fédéral pour nous empêcher de maintenir ces restaurants qui font partie de notre patrimoine et qui permettent à la population de disposer encore aujourd'hui de bâtiments et d'établissements fidèles à leur expression, plutôt que de disposer de bureaux, voire de joailleries, comme il en avait été question aux emplacements qu'occupaient Le Radar ou le café Cristallina. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Pagani. M. Daniel Sormanni estime avoir été mis en cause. Je lui donne la parole pour qu'il s'exprime sur cette mise en cause. (*Protestations.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Ce sera très court. (*Exclamations.*) Si vous vous taisez, ce sera encore plus court. Je trouve l'intervention de M. Pagani assez malvenue et je le renvoie à la définition que le dictionnaire donne du mot «populiste». Cela veut dire populaire et je suis fier d'être populaire. (*Protestations.*) J'en ai un peu marre de ces insultes, Monsieur le conseiller administratif.

Juste une chose sur les PUS: nous n'étions pas représentés dans cette enceinte lorsqu'ils ont été créés, nous ne pouvions donc pas les voter. Mais je vous rappelle que le règlement des PUS a été modifié et renforcé au début de la législature, ce que nous avons accepté! (*Exclamations.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Sormanni. Mesdames et Messieurs, je requiers votre attention. Nous voterons d'abord le renvoi à la commission des travaux et des constructions. S'il est refusé, je vous soumettrai l'amendement du Conseil administratif, puis l'amendement ajoutant un article 5 à la délibération I. (*Des voix demandent le vote nominal.*) Le vote nominal est demandé.

*Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est refusé par 38 non contre 33 oui.*

*Ont voté non (38):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté oui (33):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso (EàG), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry-Conne (HP), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Pascal Spuhler (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Le président.** Vous me pardonnerez de ne pas lire l'amendement du Conseil administratif dans son intégralité, étant donné qu'il fait neuf pages. Il modifie certains chiffres. Aux articles premier et 2 de la délibération I, le chiffre de 1 862 500 francs remplace l'ancien montant de 1 988 000 francs. A l'article 3, le chiffre de 41 421 francs remplace l'ancien montant de 43 893 francs. Sauf erreur, ce sont les seules modifications apportées par l'amendement.

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement du Conseil administratif est refusé par 43 non contre 25 oui.*

*Ont voté non (43):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté oui (25):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry-Conne (HP), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Pascal Spuhler (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Schnebli est accepté par 49 oui contre 17 non (3 absentions).

*Ont voté oui (49):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté non (17):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M. Guy Dossan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Se sont abstenus (3):*

M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry-Conne (HP), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

*Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est refusée par 45 non contre 26 oui.*

*Ont voté non (45):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté oui (26):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empaña (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S),

M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso (EàG), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry-Conne (HP), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Pascal Spuhler (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

*Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération II est refusée par 45 non contre 26 oui.*

*Ont voté non (45):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté oui (26):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), Mme Maria Vittoria Romano (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry-Conne (HP), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Pascal Spuhler (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

*(Des voix demandent le troisième débat.)*

**Le président.** Le troisième débat est demandé.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par 26 oui contre 44 non.

**Le président.** Le tiers des voix étant acquis, il y aura un troisième débat. Je vous souhaite un bon appétit, Mesdames et Messieurs. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 35.

**8. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**9. Interpellations.**

Néant.

**10. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Communications du Conseil administratif . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 5002 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 5002 |
| 3. Questions orales . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 5002 |
| 4. Motion du 17 mars 2015 de M <sup>me</sup> et MM. Adrien Genecand, Marie Barbey, Jacques Pagan et Pascal Spuhler: «Pour la construction de logements à la pointe de la Jonction: la Ville doit soutenir l'Etat et participer au développement du secteur» (M-1173) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 5004 |
| 5. Motion du 20 novembre 2013 de M <sup>me</sup> et MM. Christo Ivanov, Marc-André Rudaz, Adrien Genecand, Claude Jeanneret, Simon Brandt, Rémy Burri, Jean-Philippe Haas, Christian Zaugg, Jean-Charles Rielle, Sylvain Thévoz, Antoine Maulini et Catherine Thobellem: «Réalisons un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy pour le rugby et le football américain; rénovons également le terrain actuel» (M-1106) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                | 5007 |
| 6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 2 novembre 2011 de M. Pascal Holenweg et M <sup>me</sup> Salika Wenger: «Règlement du Conseil municipal: création de fondations ou de sociétés de droit public ou privé» (PRD-16 A) . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 5009 |
| 7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 janvier 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 463 000 francs, soit:<br>– l'ouverture d'un crédit de 1 988 000 francs destiné à la rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille 25, section Genève-Cité;<br>– l'ouverture d'un crédit de 475 000 francs destiné à l'équipement de la cuisine et du mobilier du nouveau café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille 25, section Genève-Cité (PR-1062 A) . . . . . | 5013 |
| 8. Propositions des conseillers municipaux . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 5087 |

|                          |      |
|--------------------------|------|
| 9. Interpellations ..... | 5087 |
|--------------------------|------|

|                             |      |
|-----------------------------|------|
| 10. Questions écrites ..... | 5087 |
|-----------------------------|------|

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*